



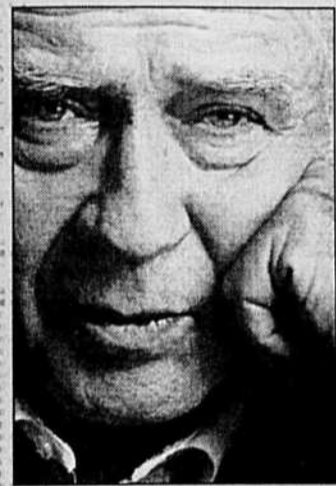
CULTURE



L'héritage de Dizzy Gillespie

Parmi le riche héritage laissé par Dizzy Gillespie, une rencontre du célèbre trompettiste avec Count Basie à la fin des années 70, un moment privilégié du jazz, la jonction entre le swing cher à Basie et le be-bop défendu par Dizzy. Un texte de Serge Truffaut.

Page C-1



Voyage au pays de la paranoïa

Dans Harlot et son fantôme, le romancier américain Norman Mailer se penche sur le mensonge et la paranoïa érigés en système par la CIA au nom des intérêts supérieurs de la nation, fait marquant de l'histoire américaine au cours des 50 dernières années. Une critique de Michel Bélair.

Page C-7

Le tabac tabou

La Cour d'appel valide l'interdiction de la publicité
Les fabricants s'adresseront à la Cour suprême

Jean Dion

LA LOI fédérale qui interdit la publicité sur les produits du tabac au Canada est conforme à la Constitution, tranche la Cour d'appel du Québec.

Dans un jugement partagé, le plus haut tribunal de la province a renversé hier une décision de la Cour supérieure, qui avait notamment déclaré la Loi réglementant les produits du tabac contraire aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés. En conséquence, Ottawa est justifié d'agir pour prohiber toute publicité des produits du tabac.

Les fabricants de tabac ont aussitôt indiqué qu'ils demandent à la Cour suprême la permission d'en appeler. «Nous sommes déçus», a déclaré en après-midi le président du Conseil canadien des fabricants

de produits du tabac (CCFPT), Robert Parker. Les représentants des firmes Imperial Tobacco et RJR Reynolds ont

de leur côté parlé d'«approche regrettable aux libertés protégées par la Charte» et de «privation du droit des consommateurs de recevoir de

l'information sur un produit parfaitement licite».

Le jugement de la Cour d'appel a surpris l'industrie du tabac, elle qui avait eu gain de cause en Cour supérieure en juillet 1991. En des termes non équivoques, le juge Jean-Judes Chabot avait alors statué que la Loi enfreignait le droit à la libre expression garanti par la Charte, en plus d'échapper au contrôle du Parlement fédéral parce qu'elle chevauche des compétences provinciales.

Hier, les juges Melvin Rothman, Louis LeBel et André Brossard de la Cour d'appel ont toutefois décidé à l'unanimité que la Loi, adoptée en 1989, était bel et bien de compétence fédérale. Sur la question du respect des droits, le juge Brossard a inscrit sa dissidence, faisant valoir que les dispositions de la Loi portant sur la publicité et les comman-

Deux poids, deux mesures ?

Danny Veat

LES DISPOSITIONS de la loi 101 sur l'affichage commercial que la Cour suprême invalidait en décembre 1988 étaient-elles moins justifiées dans le cadre d'une société libre et démocratique que la loi fédérale interdisant la publicité sur le tabac?

Le lien entre les deux affaires est moins tenu qu'il n'y paraît.

En fait, l'affichage commercial et la publicité, notamment celle sur le tabac, sont considérés comme deux facettes du «discours commercial», à ce titre, bénéficient de la protection de la Charte canadienne des droits et libertés.

En ce sens, la décision d'hier de la

Voir page A-4 : Tabac



PHOTO JACQUES NADEAU

Les plaisirs de l'hiver

Ces élèves de l'école Maisonneuve pratiquent un sport nouveau et apparemment excitant : le ski à mille pattes. Ensemble ils font la chenille sur un ski long... comme un jour de classe. La scène a été croquée par notre photographe hier après-midi à l'Île Sainte-Hélène.

Les libéraux rêvent de 1970

Il y a 23 ans, un blanc-bec nommé Robert Bourassa accédait à la direction du PLQ et allait le conduire à la victoire

Michel Venne

de notre bureau de Québec

À CE CONGRÈS au leadership du Parti libéral, le 17 janvier 1970, il y avait le candidat aimé des députés, Pierre Laporte. Et le candidat populaire auprès des électeurs, Claude Wagner.

Entre les deux, ce blanc-bec à lunettes, qui parlait PIB et emplois. Inconnu du public, mais appuyé par la machine. Haut la main, au premier tour de scrutin, il l'emporta.

C'était il y a 23 ans demain. Et le blanc-bec s'appelait Robert Bourassa. Il avait 36 ans.

Aujourd'hui, des libéraux rêvent que le scénario se répète. Qu'un nouveau leader émerge : baby boomer — effet Clinton oblige —, incarnant le renouveau et capable de réconcilier le parti amoché par le dernier référendum.

La course au leadership n'est pas ouverte. Sujet tabou. Mais tous les libéraux y pensent. Ils en parlent entre eux. Chacun souhaite que le premier ministre vainque la maladie et lui suggère de penser d'abord à lui. Mais ils ne voient pas comment il pourrait, à 60 ans, atteint d'un mal aussi sournois — imprévisible, dit M. Bourassa —, demander au peuple un nouveau mandat de quatre ans.

Les langues se délient, parmi les organisateurs, militants ou conseillers

dès que le journaliste leur promet l'anonymat. La majorité ne voit personne dans les rangs ministériels qui pourrait faire aussi

bien que M. Bourassa aux prochaines élections. Le retour du chef du gouvernement — me sécurise bien plus que si n'importe qui d'autre

était à sa place», résume Yvon Picotte.

Voilà pourquoi des libéraux regardent ailleurs, sans avoir trouvé la perle rare, même si des noms circulent, dont ceux des anciens ministres Paul Gobeil, Jean Cournoyer et Yves Séguin, et de l'homme d'affaires Claude Beauchamp.

Beaucoup d'observateurs ne croient guère en la venue d'un outsider, pourtant. La dernière fois, «la greffe n'avait pas pris», quand Claude Ryan tenait les rênes, d'amère mémoire.

Un militant chevronné croit que le parti a besoin d'un séjour dans l'opposition pour se renouveler. Quand Robert Bourassa avait été propulsé à la tête du parti il y a 23 ans, il était dans l'opposition. Plusieurs têtes d'affiche lui avaient laissé le chemin libre : François Aquin, René Lévesque, Paul Gérin-Lajoie. Libre aussi du carcan du pouvoir, il parcourait le Québec, de clubs sociaux en assemblées partisans.

Ce travail patient au ras du sol, plus ardu à accomplir sous les yeux ministériels, fut déterminant. En huit mois, le blanc-bec était devenu chef d'État.

Ces jours-ci, les aspirants présumés, issus du sérail, ne disent mot. Le premier qui ouvre les hostilités est foutu. Respect est dû au chef, seul autorisé à donner le signal «au moment opportun».

Les manigances de Gil Rémillard, en 1990, lorsque M. Bourassa a été

Voir page A-4 : Libéraux



Le premier ministre, photographié hier à son bureau de Montréal.



En visite à la baie James au début des années 70.

La boucle est bouclée pour Le Devoir

Votre quotidien a fait connaître hier en conférence de presse les détails du plan de financement et de restructuration qui lui permet d'entrevoir l'avenir sur des bases rationnelles et avec une véritable vision d'entreprise. Les principaux partenaires financiers du DEVOIR ainsi que la direction du quotidien ont répondu hier aux questions des journalistes. Voir notre compte rendu en page A-4 et les détails du plan de financement en page B-8.

10 000 nouvelles places dans les cégeps

Isabelle Paré

QUÉBEC crée 10 000 nouvelles places dans les cégeps qui nécessiteront des investissements totaux de 112 millions \$

Le gouvernement a annoncé hier l'injection de 112 millions \$ pour améliorer le réseau collégial et créer 10 000 nouvelles places dans les cégeps pris d'assaut par le retour des étudiants sur les bancs d'école.

Cet ajout de places, accueilli comme une manne en ces temps de disette, sera concentré dans le secteur technique où 7000 des nouvelles places seront créées dans les cégeps du Québec.

La part du lion de ce développement éclair du réseau ira à la région de Montréal où 6000 des 10 000 nouveaux sièges annoncés verront le jour, notamment grâce à la conversion en cégep public du collège privé Marie-Victorin.

Cette dernière mesure, confirmée officiellement hier par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Mme Lucienne Ro-

Voir page A-4 : Cégeps

Véritable blocus autour d'Haïti

d'après AFP

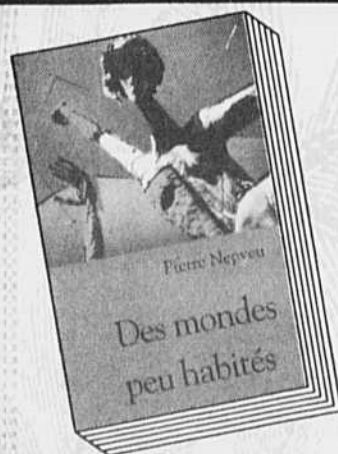
MIAMI — À la veille de l'installation de Bill Clinton à la Maison-Blanche, les États-Unis intensifient les manœuvres contre les boat-people haïtiens. Des navires et avions américains vont établir un dispositif autour d'Haïti pour empêcher l'exode massif de réfugiés redouté dans les jours qui vont suivre la prise de fonctions mercredi du président élu, a déclaré hier à Miami le chef des garde-côtes américains.

«Il ne s'agit pas d'un blocus», a affirmé l'Amiral William Kime lors d'une conférence de presse, en soulignant que c'était une mesure décidée à la fois par l'administration sortante de George Bush et la future administration Clinton.

Dix-sept bâtiments des garde-côtes, cinq navires de la Marine et une douzaine d'avions seront engagés dans cette opération, baptisée «Able Manner», a-t-il ajouté.

Certains vont mouiller juste au-delà des eaux territoriales haïtiennes pour intercepter toute embarcation tentant de gagner les côtes américaines.

Voir page A-4 : Blocus



Pierre Nepveu ♦ Des mondes peu habités

roman

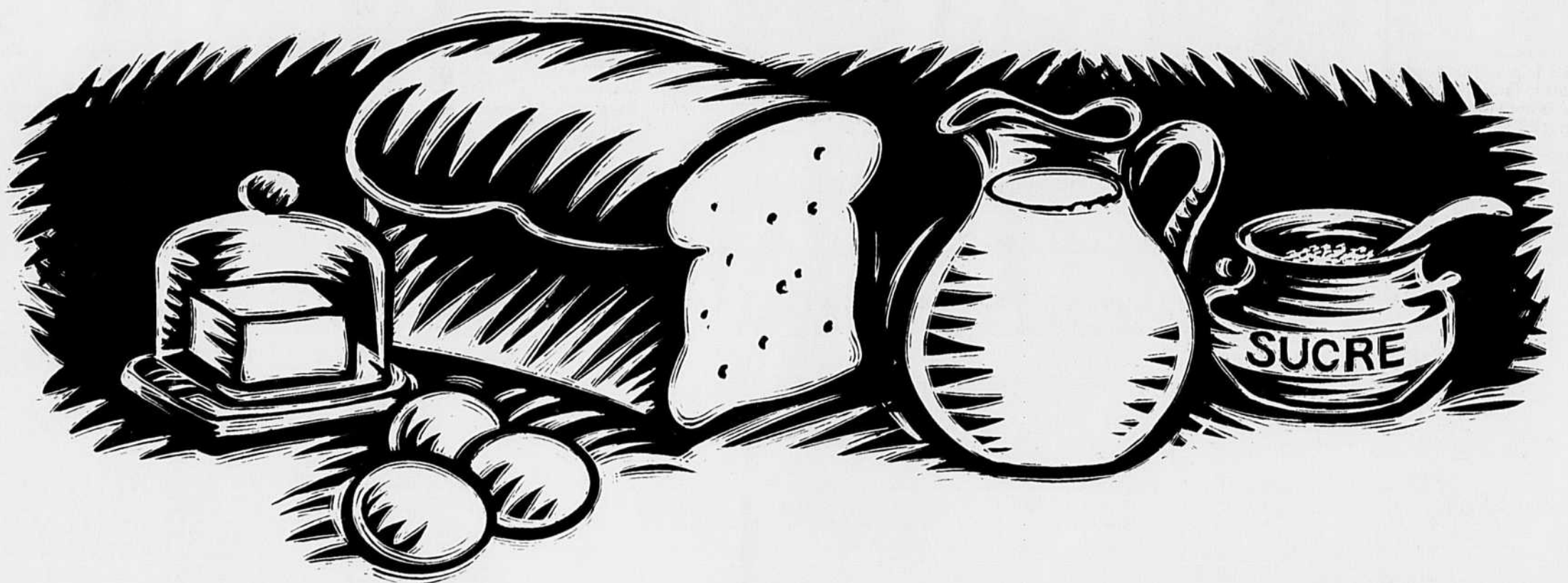
«Un regard plein d'amour pour les gens ordinaires, une manière de dire la solitude et la douleur avec les mots de la douceur...» Marie-Claude Fortin, Voir

200 pages, 18,95\$



Boréal au rendez-vous de la littérature

UNE RÉVOLUTION COMMENCE TOUJOURS PAR LA BASE



Dès aujourd'hui, les prix du lait, du pain, du sucre, du beurre et des oeufs sont réduits de façon significative et permanente. Le lait est même vendu au prix le plus bas que nous le permet la loi.

D'ici le 1^{er} mai, c'est 80% de nos produits qui seront ainsi réduits.

LES SUPERMARCHÉS
provigo



Lait 4L 2%: de 3,85\$ à 3,44\$; lait 4L homo: de 4,03\$ à 3,64\$; lait 4L 1%: de 3,81\$ à 3,40\$; lait 4L écrémé: de 3,77\$ à 3,36\$. Beurre Provigo 454g: de 2,89\$ à 2,49\$. Sucre Lantic 4kg: de 3,09\$ à 2,69\$. Oeufs Provigo gros, catégorie A (12): de 1,79\$ à 1,39\$. Pain blanc Provigo 450g et 675g: la loi sur le commerce du pain L.R.Q., chapitre C-32, nous interdit d'annoncer le prix du pain. Venez constater la baisse de prix en magasin.

Ottawa confirme sa participation dans Hibernia

Paul Cauchon

LE GOUVERNEMENT fédéral a finalement décidé d'acheter lui-même des parts du méga-projet Hibernia pour combler le retrait de la société Gulf en février dernier, après avoir attiré comme investisseur une société américaine de l'Arkansas, Murphy Oil.

En annonçant la nouvelle à Montréal hier le ministre responsable de la région de Québec, Benoît Bouchard, a laissé entendre que le gouvernement n'avait pas vraiment le choix, déclarant qu'avec un investissement supplémentaire de 290 millions \$ Ottawa protégeait les investissements, obtenait une prise sur les actifs et sauvait des milliers d'emplois.

Le projet Hibernia avait finalement obtenu sa licence de production en 1990, alors qu'un consortium formé de Mobil à 28,1% des parts, Gulf à 25%, Petro-Canada à 25% et Chevron à 21,8% se montrait prêt à entreprendre les travaux dans les champs de pétrole au large de Terre-Neuve.

L'entente prévoyait que le fédéral s'engageait à assumer 25% des coûts de production, ce qui représentait la jolie somme de 1,04 milliards \$. Le fédéral s'est également engagé à offrir des garanties de

prêts correspondant à 40% des frais de construction, pour un maximum de 1,66 milliard \$. Le projet total est évalué à 5,2 milliards \$, avant le début de la production de pétrole en 1997.

Mais en février dernier Gulf a annoncé son retrait du projet, et Ottawa a tout fait pour trouver un nouvel investisseur afin de relancer Hibernia.

L'entente annoncée hier confirme donc que Mobil et Chevron ont accepté d'acquiescer chacun une part supplémentaire de 5% dans le projet. Murphy Oil acquiert une participation de 6,5%. Le fédéral acquiert donc 8,5% pour compléter le «trou» laissé par le départ de Gulf.

Ottawa a tout fait pour faciliter la tâche à Murphy Oil. Ainsi le gouvernement finance la part de Murphy jusqu'en mars, date où la compagnie doit officiellement se joindre au consortium. Les dépenses effectuées par Murphy, Mobil et Chevron pour acquiescer une participation dans le projet leur donnent droit à des déductions et à des crédits d'impôts dont elles peuvent se servir pour réduire leur impôt sur le revenu. Le gouvernement a établi un mécanisme de prêts sans intérêt pour assurer aux entreprises des avantages au cas où elles ne pourraient pas se prévaloir de ces déductions et crédits.

Ainsi Chevron et Mobil auront la

possibilité de recevoir chacune pour 40 millions \$ de prêts sans intérêts du gouvernement et Murphy aura la possibilité d'en recevoir 52 millions \$.

Le ministre Bouchard a indiqué que si le projet voyait ses coûts initiaux dépasser la barre déjà fixée Ottawa devrait y faire face, mais «nous sommes là aussi s'il y a un bénéfice».

Plusieurs observateurs, économistes, spécialistes de l'industrie pétrolière, ont émis de sérieux doutes sur la viabilité de ce méga-projet. Benoît Bouchard fait valoir que l'industrie privée avait assez confiance au projet pour continuer à investir et à augmenter sa participation, et il a répété qu'il s'agit d'une occasion exceptionnelle pour le savoir-faire et l'expertise des entreprises canadiennes. Il a ajouté que si le coût du baril de pétrole s'élevait à 21\$ le baril le gouvernement devrait recevoir un rendement de 13% sur son investissement. Mais les spécialistes ne s'entendent aucunement sur le comportement du marché pétrolier dans les prochaines années.

Hibernia a déjà créé 2312 emplois, dont 740 à Montréal, pour la plupart des contrats d'ingénierie. Le ministre Bouchard soutient que les entreprises québécoises pourront bénéficier d'environ 800 millions \$ en retombées économiques.



Yves Delagrave, de Ciments St-Laurent, Benoît Bouchard, ministre de la Santé et ministre responsable au Bureau du développement régional et Guy St-Pierre de SNC-Lavalin se sont échangés des poignées de main après l'annonce du gouvernement fédéral.

Le retour du STOP irrite le PQ et la SSJB

Josée Boileau
avec la Presse canadienne

LE PARTI québécois et la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal ont vivement critiqué hier le retour du mot STOP sur les panneaux de signalisation routière du Québec.

Mme Jeanne Blackburn, porte-parole du PQ en matière de langue, y voyait une «provocation à l'aube de la consultation publique sur la révision de la Charte de la langue française», prévue pour le printemps. Elle estime que le gouvernement s'est retranché derrière une «urgence qui n'existe pas» pour agir en catimini dans la période des Fêtes.

En fait, dit-elle, si les anglophones sont irrités par le mot ARRÊT, alors les francophones sont tout aussi légitimés de s'irriter du mot STOP.

Elle a ajouté que la préférence du PQ en matière d'affichage routier va du côté des pictogrammes, notamment parce que le Québec compte 400 000 analphabètes.

À la SSJB, le président Jean Dorion relevait le fait que plusieurs villes qui s'étaient jusqu'ici refusées à passer au mot ARRÊT sont celles de

l'ouest de l'île de Montréal, qui figurent parmi les plus riches du Québec, alors que la grande majorité des municipalités québécoises ont, elles, encouru des frais pour se conformer à la loi et changer leurs panneaux.

La décision consacre ainsi l'existence de deux Québec, poursuit-il. Or, le mot ARRÊT est employé dans notre signalisation depuis 1921 et il a longtemps constitué la contrepartie française du mot STOP, clairement vu comme un mot anglais au Québec.

La présence de STOP dans les dictionnaires français n'ébranle guère M. Dorion. «Personne n'est dupe, dit-il. Les gens qui réclament ce mot ne le font pas par amour de la France mais bien parce que c'est un mot anglais pour eux. Et dans notre contexte québécois, il s'agit là d'un véritable retour en arrière. Ce signe étant l'un des plus visibles dans notre société, tout ceci n'est pas insignifiant.»

Les linguistes consultés hier par LE DEVOIR se retranchaient derrière la définition du *Petit Robert*.

À l'université Laval, un chercheur étranger fraîchement arrivé, et visiblement peu au courant des déchirements linguistiques québécois, a eu

un mot d'étonnement. «Stop? Mais c'est un mot intégré au français depuis 1792...»

L'ex-président du Conseil de la langue française, M. Pierre Martel, apportait pour sa part un son de cloche bien différent. Aujourd'hui professeur de linguistique à l'Université de Sherbrooke, il reconnaissait sans peine l'utilisation massive en français du mot STOP.

«Les emprunts à l'anglais sont fréquents, disait-il. Mais il faut aussi admettre que le Québec rejette des emprunts pourtant fort courants en France, comme *pressing*, *ferryboat* ou *shopping*. Ces écarts se justifient sans problème et nos expressions «traversier» ou «magasinage» font partie du français correct tel que parlé ici.»

«Ce qui fait la norme en matière d'emprunt, c'est quand il y a un consensus clair. Pour STOP, le débat le prouve, il n'y a pas de consensus au Québec où c'est le mot ARRÊT qui est vu comme étant le terme français.»

«L'enjeu n'est peut-être pas fondamental, mais il est symptomatique de tout le débat linguistique qui sera soulevé cette année», concluait-il.

Le Stade sera doté d'une toiture fixe

Pierre Cayouette

LE TOIT du Stade olympique de Montréal ne sera plus jamais rétractable.

Ainsi en a décidé le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques (RIO), lors d'une réunion spéciale, jeudi soir.

À la suite des recommandations de trois comités de professionnels, le conseil a choisi de doter le Stade olympique d'une toiture fixe.

«Pour l'instant, aucun concept particulier de toiture fixe n'est retenu, a précisé hier Mme Brigitte Tremblay, porte-parole de la RIO. Ce n'est que vers le mois d'avril que la RIO sera en mesure de rendre publique sa décision finale.»

On ne saura donc qu'au printemps de l'emprunt, c'est quand il y a un consensus clair. Pour STOP, le débat le prouve, il n'y a pas de consensus au Québec où c'est le mot ARRÊT qui est vu comme étant le terme français.

«L'enjeu n'est peut-être pas fondamental, mais il est symptomatique de tout le débat linguistique qui sera soulevé cette année», concluait-il.

55 tonnes. Installée en 1987 au coût de 55 millions \$, la toile rétractable du Stade olympique a causé de multiples ennuis à la RIO et à ses utilisateurs.

La toile de kevlar a subi 17 déchirures au cours de 17 différents incidents.

En avril dernier, un comité d'experts internationaux mis sur pied par la RIO avait conclu que la toile du stade était en phase terminale. Le président de la RIO, M. Pierre Biébeau, avait dès lors recommandé au ministre André Vallerand le remplacement de la toile avant 1994.

À la même époque, le premier ministre Robert Bourassa n'avait pas caché sa préférence pour un toit fixe.

Le doyen de la faculté d'aménagement de l'Université de Montréal, l'architecte Jean-Claude Marsan, a toujours contesté la viabilité du système de toile rétractable. Hier, M. Marsan s'est dit «peu surpris» de voir la RIO enfin comprendre que «son système ne fonctionne pas».

M. Marsan souhaite que la RIO coiffe son stade d'un toit translucide afin que ses usagers, tout comme ceux du Biodôme, puissent jouir de la lumière du jour.

Urgences-Santé prêt à prendre des mesures disciplinaires contre les ambulanciers

Paul Cauchon

LA DIRECTION d'Urgences-Santé entend prendre dans les prochains jours tous les recours possibles, dont des mesures disciplinaires, contre les ambulanciers du syndicat des ambulanciers RETAQ, qui prévoient pour janvier de nouveaux moyens de pression.

Le syndicat a en effet décidé hier en assemblée générale spéciale d'organiser pour la semaine prochaine des «vigiles» devant différents bureaux de députés, ainsi qu'un grand rassemblement pour la fin du mois.

Mais ce qui a surtout provoqué l'ire de la direction de la Corporation Urgences-Santé, c'est la décision de refuser à compter d'aujourd'hui de remplir le formulaire officiel qui doit être rempli à chaque transport ambulancier. Non seulement ce formulaire permet de prouver qu'il y a eu transport, mais il sert également à facturer les clients (citoyens, sociétés d'assurance, CSST, etc.), garantissant ainsi une part de revenus autonomes pour la Corporation.

«C'est un détournement de fonds publics» lance Pierre Lamarche, pdg de la Corporation, qui ajoute avoir été très tolérant ces derniers mois devant les moyens de pression utilisés par ses employés (port du jeans, autocollants sur les ambulances), mais qu'il ne peut maintenant plus permettre «une telle escalade». «Si on ne peut pas facturer nos clients on sera obligé de demander plus de fonds au gouvernement, en période de compressions», soutient-il.

M. Lamarche lie carrément le pourrissement de ce conflit au retour de M. Mario Cotton à la tête du syndicat des techniciens ambulanciers.

Le RETAQ est sans contrat de travail depuis près d'un an et demi. «Nous voulons une négociation que le gouvernement s'obstine à ne pas nous donner», dit Mario Cotton.

À l'évidence les deux parties ne s'entendent pas sur l'opportunité même de négocier. Pour la direction d'Urgences-Santé le syndicat est couvert par l'entente survenue l'année dernière entre le gouvernement et les centrales syndicales concernant le gel des conventions collectives du secteur public.

Il semble que cette entente ne soit pas acceptée par le RETAQ, qui regroupe aussi des employés ne travaillant pas pour Urgences-Santé, créature gouvernementale assurant les services ambulanciers à Montréal, mais pour d'autres compagnies

ambulancières du Québec, privées.

Urgences Santé a envoyé cette semaine au syndicat une mise en demeure le tenant responsable de tous les dommages qu'Urgences Santé a subis ou subira en raison de gestes syndicaux.

Selon la direction depuis la mi-décembre plusieurs véhicules ont été peints par des bonbonnes de peinture, des projectiles ont été lancés contre des fenêtres du siège social de la Corporation et des points de services, des vitres ont été brisées en ces endroits et des radiorécepteurs ont été volés.

Le Portofino

est la plus belle et la plus luxueuse résidence de Montréal-Nord.

3 1/2 - 4 1/2

**3225, boul. Gouin Est
321-0880**

Résidence pour personnes retraitées et semi-retraitées. Salles communautaires, piscine, saunas, système de communication vidéo individuel, infirmière de service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, bureau de médecin, pharmacie, caisse populaire, restaurant, dépanneur, salon de coiffure.

Ouverture de 10h à 17h, 7 jours / sem.
Nouveauté: Vitre «Super-Glass» R-8,6 pour votre confort.

DECouvrez CE QUE LE SYSTÈME D'ÉDUCATION NE VOUS A JAMAIS ENSEIGNÉ :

APPRENDRE COMMENT APPRENDRE

- MANQUE DE CONCENTRATION ?
- DIFFICULTÉ À COMPRENDRE ?
- OBLIGÉ D'APPRENDRE PAR COEUR ?
- FATIGUÉ ? ■ MAL DE TÊTE ?
- PEUR D'ÉCHOUER À L'EXAMEN ?
- ENVIE DE TOUT LÂCHER ?

Cours disponibles pour enfants, adolescents, adultes, parents, enseignants, décrocheurs, décrocheurs...

ACADÉMIE PHÉNIX

389-9730

POUR LE PLAISIR D'APPRENDRE

VOLVO

Pour un temps limité

Profitez en janvier 1993

Garantie 5ans 120,000 km

sur les modèles 1993

240 - 940 - 960

VOLVO

SÉCURITÉ AVANT TOUT

<p>ST-HYACINTHE Automobiles Chicoinc Inc. 855, rue Johnson (514) 875-3999</p>	<p>ST-HUBERT Lemenn Automobile Ltée 3839, boul. Taschereau 678-1220</p>	<p>MONTRÉAL Uptown Auto Ltée 5055, rue Paré 737-6666</p>
<p>ST-LÉONARD John Scotti Auto Ltée 4330, rue Jarry Est 725-9394</p>	<p>LAVAL Boulevard St-Martin Auto 1430, boul. St-Martin 667-4960</p>	<p>STE-AGATHE Garage Frankle Inc. 180, rue Principale (819) 326-4775</p>

Roberto Perin Thomas R. Berger Peter Keating Dennis Guest Jean Barbe Roberto Perin

Boréal au rendez-vous des idées

Essais à paraître prochainement

Jean Barbe

Boréal

Thomas R. Berger

Chroniques de l'air du temps, Jean Barbe (fin février)

La Création de la sécurité sociale au Canada, Dennis Guest (fin avril)

L'Institutionnalisation de la psychiatrie au Canada Peter Keating (février)

Rome et le Canada, La bureaucratie vaticane et la question nationale, 1870-1903 Roberto Perin (février)

Une ombre terrible, Valeurs européennes et droits ancestraux en Amérique, 1492-1992 Thomas R. Berger (février)

Jean Barbe Roberto Perin Thomas R. Berger Peter Keating Dennis Guest Jean Barbe Roberto Perin

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Tabac

dites constituent une violation injustifiable de la liberté d'expression.

Le jugement précise par ailleurs que la publicité du tabac en provenance de l'étranger (dans les magazines, par exemple) sera toujours permise, soulevant l'ère du CCFPT. En revanche, les commanditaires d'événements sportifs et culturels pourront se poursuivre.

En matière de pouvoirs, la conclusion des trois juges est à l'effet que «le gouvernement fédéral s'est attaqué à un problème bien distinct, rattaché à une question complexe de santé publique. Il semble que l'importance nationale du problème et la nature de l'activité visée justifiaient une intervention» en vertu du droit constitutionnel d'Ottawa de légiférer pour maintenir «la paix, l'ordre et le bon gouvernement».

Quant au respect de la Charte, la majorité écrit que «l'appelant (le Procureur fédéral) a démontré une justification suffisante pour l'atteinte à la liberté d'expression commerciale que comporte la législation attaquée». Le juge LeBel ajoute que «l'on n'est pas ici devant un problème de liberté de pensée, (...) La publicité, dans son ensemble, se trouve prohibée. (Mais) le citoyen qui désire fumer ou le fumeur qui entend continuer de le faire conserve la possibilité d'obtenir l'information nécessaire quant au produit acheté.»

«Le législateur a adopté une solution mesurée à l'égard d'un problème important de santé publique, tout en respectant certaines réalités sociales et économiques», lit-on plus loin.

Pour sa part, le juge Brossard s'est montré plutôt sévère: «Justifier l'interdiction de la publicité des produits du tabac pour permettre à l'État de rendre 28 % de sa population socialement inacceptable et d'en faire des parias de la société me paraît être l'antithèse de ce qui est tolérable, acceptable et permisible dans une société libre et démocratique.»

Le juge dissident se dit en outre d'avis que le Procureur général a failli à la tâche de démontrer que «la loi en litige était de nature à avoir un effet sur la consommation des produits du tabac».

Hier, les réactions au jugement ne se sont pas fait attendre. Au Conseil canadien des fabricants de tabac, la volonté de poursuivre la bataille en Cour suprême s'accompagnait d'une certaine résignation. Les compagnies ont ainsi annoncé que «toute forme de publicité du tabac sera retirée des magasins aussitôt que possible», une procédure qui touchera quelque 47 000 commerces au pays.

Mais sur le fond, le Conseil n'en démord pas: la démonstration que la publicité incite les gens à fumer demeure toujours à faire. «C'est ce que nous avons toujours soutenu. Il n'y a pas de preuve que les gens commencent à utiliser un produit parce qu'ils le voient annoncé. La publicité ne sert que dans la concurrence entre les diverses compagnies, et les gens ne s'en servent que pour faire leur choix entre les marques proposées», a dit M. Par-

ker.

De son côté, le ministre fédéral de la Santé, Benoît Bouchard, était heureux: «C'est extraordinaire pour la santé des gens. Ce n'est pas une victoire contre des personnes ou des institutions mais une victoire du régime de santé et des efforts que le Canada a faits depuis sept à huit ans pour combattre ce qui m'apparaît comme un fléau.»

Son de cloche identique à la Société canadienne du cancer, où le porte-parole Kenneth Kyle a parlé de «grande étape pour la santé publique au Canada». Mais Luc Dumouling, de l'Association pour la liberté des fumeurs, voit plutôt dans le jugement «la suppression pure et simple du droit d'expression des compagnies. Je trouve ça dangereux. C'est une forme de censure.»

◆ Deux poids

Cour d'appel soulève à tout le moins quelques interrogations.

«Certaines formes d'expression sont plus protégées que d'autres», lance, laconique, José Woehrling, professeur de droit civil à l'Université de Montréal.

Dans son jugement, la Cour d'appel affirme que les restrictions de la Loi fédérale réglementant les produits du tabac se justifient dans le cadre d'une société libre et démocratique même si elles contreviennent à cette liberté d'expression, garantie par la Charte.

«Effectivement, on peut croire qu'il y a deux poids, deux mesures. On aurait aimé une aussi grande ouverture d'esprit de la part de la Cour suprême en 1988», dit Me Henri Brun, professeur de droit à l'Université Laval.

C'est dans sa décision historique de décembre 1988 sur l'affichage commercial que la Cour suprême du Canada se prononce pour la première fois sur cette question. Lorsqu'elle déclarait inconstitutionnelles les dispositions de la loi 101 sur l'affichage commercial en français, elle statuait notamment, au grand dam de Québec, qu'il n'y avait aucune raison valable d'exclure l'expression commerciale de la protection de la Charte.

Ironiquement, la Cour suprême écrivait alors que l'expression commerciale joue un rôle considérable en permettant aux individus de faire des choix économiques éclairés. Les avocats des fabricants des produits du tabac se délectent déjà de ces propos.

Depuis cette décision de la plus haute cour du pays, le constitutionnaliste Henri Brun considère que le «discours commercial» n'aurait pas dû accéder au statut de droit garanti par la Charte. «Ça banalise la liberté d'expression et crée une présomption en faveur de l'entreprise», dit-il.

Il remarque toutefois que la Cour suprême du Canada a assoupli sa position à l'égard du discours commercial depuis sa décision quelque peu radicale sur la loi 101. Selon lui, la Cour suprême aurait admis, par la suite, qu'il est plus facile de justifier une limitation aux garanties de la Charte lorsqu'il s'agit de «discours commercial».

C'est ce qui expliquerait, sur le plan des principes, la décision d'hier de la Cour d'appel. Dans de nombreuses décisions, la Cour suprême a reconnu que la Charte protégeait la «plupart des formes d'activités expressives, y compris le discours commercial», rappelle le juge Louis LeBel.

Dès lors, il s'agissait d'évaluer si

la Loi réglementant les produits du tabac se justifie dans une société libre et démocratique. Dans sa décision, la Cour d'appel a décidé que cette atteinte à la liberté d'expression commerciale se justifiait.

La Cour suprême du Canada pourrait cependant trancher ce débat puisque les producteurs de tabac comptent interjeter appel de cette décision.

◆ Cégeps

billard, permettra à elle seule d'ajouter 2500 places au réseau collégial de la métropole, où l'on prévoit un déficit de 6000 places dans les années à venir.

La conversion du collège privé Marie-Victorin - déficitaire depuis 12 ans - en cégep public, coûtera 35 millions \$ au Trésor public, dont 28 millions \$ pour l'achat du bâtiment et 7 millions \$ pour réaménager les terrains et les édifices.

Une somme, considère la ministre, qui est bien inférieure à ce qu'aurait coûté la construction d'un nouveau cégep dans l'Est de la métropole.

«Est-ce qu'on aurait laissé fermer Marie-Victorin pour construire un campus ailleurs? Même si le collège avait continué ses opérations, il aurait fallu déboursier de 25 à 30 millions \$ pour augmenter la capacité de nos cégeps», a défendu la ministre.

Le collège deviendra donc le onzième cégep de l'île de Montréal et le seul établissement public dans ce secteur industriel où les besoins en main-d'œuvre spécialisée sont pressants.

Le premier contingent de nouveaux élèves sera accueilli dès septembre prochain et six nouveaux programmes techniques seront créés, notamment en design industriel, en architecture et en évaluations immobilières. «Nous continuerons avec le même personnel et le même projet éducatif. Je ne vois pas pourquoi la qualité de l'enseignement serait différente», a précisé Mme Robillard.

En sus de ces 6000 places ouvertes à Montréal (3850), dans Lanaudière (1200) et en Montérégie (1450), 1300 élèves de plus pourront s'inscrire dans la région de Québec, 500 au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 500 à Trois-Rivières, 750 dans l'Outaouais, 300 en Beauport et une soixantaine sur la Côte-Nord.

«La simple addition de places ne saurait, à elle seule, répondre à tous les besoins nouveaux, a précisé la ministre. C'est clair que nous traçons une voie. On a pour objectif d'atteindre 50 % des inscriptions dans le secteur technique d'ici l'an 2000 donc nous orienterons nos jeunes vers ces choix.»

Ces nouvelles places ne seront donc pas créées à l'aveuglette, mais dans des programmes précis, de concert avec les directions des cégeps et des entreprises.

Par ailleurs, 20 millions \$, répartis entre 31 cégeps, s'ajouteront à cette manne. Et ce, pour rénover d'ici juin 1993 des bâtiments, réaménager des locaux et des laboratoires tel que prévu au plan de relance économique annoncé par Gérard D. Levesque en décembre dernier.

Bref, hier, tout le monde semblait enchanté de cette décision qui tombe à point nommé pour le réseau des cégeps, les propriétaires du collège déficitaire, leurs 125 professeurs, et l'Est de Montréal.

Même la CSN, plus souvent qu'à son tour acerbe critique des décisions gouvernementales, n'avait hier que des éloges à réserver à la ministre Robillard. Son président, Gérard Larose, a même qualifié «d'aubaine» le rapatriement du collège Marie-Victorin au secteur public.

«C'est une décision qui devrait en inspirer d'autres. C'est un investissement qui se fait dans le bon créneau et qui tombe à propos dans le développement de notre économie.»

En plus de faciliter l'accès au cégep à tous les étudiants de l'Est, l'intégration du collège Marie-Victorin brisera le monopole détenu par le secteur privé dans le secteur de l'enseignement de la mode.

La Centrale de l'enseignement du Québec a aussi levé son chapeau à cette annonce, propice à favoriser l'accès de la clientèle du secteur public à de nouvelles options techniques.

Saluant l'arrivée d'un 47e cégep dans le réseau, la Fédération des cégeps a dit souhaiter que le gouvernement ne puise pas dans le budget actuel les sommes nécessaires à cette croissance du réseau.

Seule l'Association des collèges privés maintient hier son opposition à l'achat du collège privé, craignant qu'il ne favorise l'annexion lente du secteur collégial privé au secteur public. Le Parti québécois a aussi émis des doutes sur l'acquisition faite par Québec, d'avis que la création d'un centre d'études collégiales de 3500 places dans Lanaudière aurait été moins coûteuse et plus appropriée à long terme.

◆ Libéraux

frappé une première fois par la maladie, lui auraient été fatales.

En 1970, malheur à ceux, comme Laporte en privé, et Wagner publiquement, qui ont souhaité le départ de Jean Lesage.

L'organisateur en chef Paul Desrochers promet à Wagner «un chien de sa bienne» et s'était mis au service de Bourassa, avec l'aval du démissionnaire.

Celui que l'on voit cette fois-ci comme le king maker de la prochaine course a montré les crocs cette semaine. «Je ne conseille ça per-



La conférence de presse qui a lieu hier dans les nouveaux locaux du DEVOIR a rassemblé la plupart des personnalités qui ont participé à la relance financière de l'entreprise. Parmi celles-ci, on remarque sur la photo, dans l'ordre habituel, M. Claude Blanchet, président du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, Mme Lise Bissonnette, directrice du DEVOIR, M. Guy Colombe, président du conseil d'administration du DEVOIR et M. Claude Béland, président du Mouvement Desjardins.

LE DEVOIR s'est doté de structures qui lui permettent d'avancer

«C'est un beau cas de concertation», dit Claude Blanchet

Claude Turcotte

C'EST une perspective d'avenir et non de dernier recours que Mme Lise Bissonnette, directrice du DEVOIR, a situé hier l'entente intervenue entre les nouveaux partenaires financiers du quotidien. D'importantes institutions financières québécoises ont souscrit à cette entente.

Cette association ne doit pas être interprétée comme la dernière planche de salut de cette institution qui vient tout juste de célébrer son 83e anniversaire, mais comme «sa première chance de s'en sortir, parce que, pour la première fois, ce journal aura des structures qui lui permettront d'avancer», a déclaré Mme Bissonnette.

Il allait cependant de soi qu'à la conférence de presse donnée hier dans les nouveaux bureaux du journal, la question de la survie, si souvent posée dans le passé, soit encore une fois soulevée.

Mme Bissonnette n'est pas seule à partager une vision d'avenir prometteuse, puisque les investisseurs pensent aussi, en appuyant leur jugement sur un plan d'affaires très sérieusement préparé, sur la crédibilité des gestionnaires présents au conseil d'administration de l'Imprimerie populaire Ltée (IPL); il y a en outre l'implication des employés qui participent eux-mêmes pour un

montant de 200 000 \$ dans cette injection de capital-actions de plus de 1 million \$.

«C'est un beau cas de concertation», a déclaré M. Claude Blanchet, président du Fonds de solidarité FTQ, qui souscrit 250 000 \$, tout comme le Mouvement Desjardins, dont l'investissement provient d'un tout nouveau Fonds de coopération rattaché à la Confédération des caisses. On trouvera la liste de tous les investisseurs dans le communiqué publié en page B-8.

Le fait que LE DEVOIR ait contracté par ailleurs des emprunts totalisant 950 000 \$ auprès de deux institutions gouvernementales, la Société de développement industriel du Québec et la Banque fédérale de développement semble avoir en certains milieux soulevé des doutes quant au respect de l'indépendance de ce journal. «Ça nous honore que vous le pensiez», a répondu Mme Bissonnette au journaliste qui venait de soulever la question, avant de rappeler qu'on avait exprimé les mêmes craintes lors du grand dîner-bénéfice d'il y a deux ans, ce qui n'a pas empêché LE DEVOIR de prendre des positions très nettes, entre autres pendant la campagne référendaire. Pour ce qui est de l'avenir, on pourra juger l'arbre à ses fruits, a suggéré la directrice, en réitérant que «nous sommes dans une forme d'indépendance exceptionnelle».

«L'autisme dernier, en particulier son appel à la réconciliation sous «la grande tente» libérale, ont été remarquées.

Le nom de Gérard Tremblay circule. On dit de lui que son temps n'est pas venu, qu'il est un peu vert. Il a pourtant 50 ans. Tremblay est aimé des jeunes libéraux. Il est aussi des députés, pour sa fougue et ses compétences en économie, chouchou de la concertation québécoise.

La vice-première ministre, Mme Lise Bacon, pourrait devoir passer son tour, ne bénéficiant pas des appuis voulus. La manière vindicative avec laquelle elle a traité les jeunes libéraux l'a discréditée, dit-on.

Voilà autant de scénarios soumis aux impondérables: la santé de M. Bourassa, l'élection fédérale, la création d'une troisième voie entre libéraux et péquistes. 1993 devrait être une année de transition. Ce sera une année décisive.

◆ Blocus

«Notre motivation est de préserver des vies. (...) Si des gens s'aventurent en mer, nos navires seront là pour empêcher des pertes en vies humaines», a déclaré l'amiral, dans une interview à la chaîne de télévision CNN. Il a insisté sur le fait que cette opération avait été montée en «étroite coordination» entre le président sortant George Bush et le président-élu Bill Clinton. «Nous espérons vraiment que cela aura un effet dissuasif», a-t-il encore indiqué.

Certains des bâtiments font déjà route vers le canal Windward séparant Haïti et Cuba et le groupe d'action au complet devrait être opérationnel la semaine prochaine, a indiqué l'amiral dans sa conférence de presse.

Selon les rapports des services de renseignement des garde-côtes, entre 100 000 et 200 000 Haïtiens pourraient tenter, dans la pire des hypothèses, de quitter Haïti, a-t-il souligné. Il a indiqué cependant qu'il avait l'espoir que le nombre serait bien inférieur en raison notamment des allocations radiophoniques du président-élu Bill Clinton et du président déchu Jean-Bertrand Aristide, enjoignant les Haïtiens à rester dans leur pays pour aider à restaurer la démocratie.

«Des libéraux jugent plus approprié que la course se déroule à l'autisme, soit après que des conservateurs, le cas échéant, auront vécu la leur et que les élections fédérales auront eu lieu.

Le délai offrirait un peu de temps pour fabriquer une candidature, ce qui défavoriserait les aspirants connus. De ceux-là, on parle beaucoup de Daniel Johnson et de ses appuis au caucus. Ses sorties

traditionnelles des garde-côtes que sont le contrôle de la pêche et l'arrondissement de navires transportant de la drogue.

Le président-élu Bill Clinton avait promis durant sa campagne électorale de revenir sur la politique de rapatriement forcé des réfugiés haïtiens cherchant à gagner les États-Unis, suscitant l'espoir de dizaines de milliers d'Haïtiens. Il est revenu mercredi sur sa position et a annoncé qu'il poursuivrait, «pendant un temps», la même politique que Gedrige Bush.

Son équipe a cependant annoncé jeudi à Little Rock (Arkansas) un plan «global» pour restaurer la démocratie en Haïti prévoyant l'envoi sur l'île, à partir de mercredi, d'équipes pour renforcer le personnel américain qui procède actuellement à l'examen des demandes d'asile politique des Haïtiens candidats à l'exil. Des centres seront installés dans toute l'île.

A Washington, le porte-parole de la Maison-Blanche Marlin Fitzwater a précisé que le dispositif naval autour d'Haïti a été décidé sur la base de la «politique existante» et en concertation avec la future administration Clinton.

«La politique est la même. Les garde-côtes opèrent sur la base de la politique existante qui est d'intercepter les gens en haute mer et les renvoyer en Haïti», a déclaré M. Fitzwater. Les garde-côtes ont pris ces mesures en vue de pouvoir continuer à appliquer la politique actuelle, a-t-il précisé.

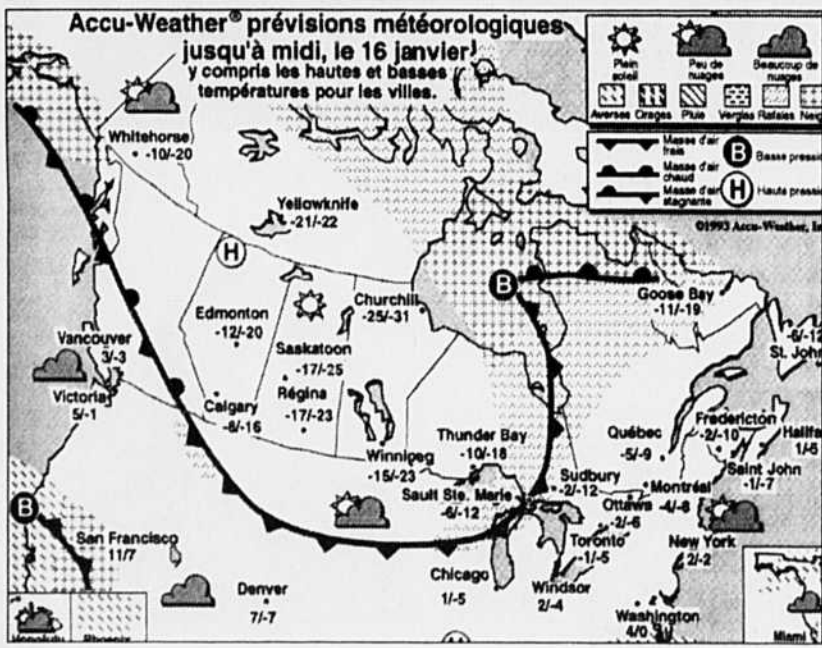
Ce dispositif restera en place jusqu'au 20 janvier et son maintien au-delà de cette date dépendra du président-élu Bill Clinton, a indiqué le porte-parole, ajoutant qu'une concertation préalable avait été menée avec la prochaine administration «au niveau du département d'État».

L'encerclement d'Haïti par dix-sept bâtiments des garde-côtes en prévision d'un éventuel exode massif de réfugiés après l'investiture mercredi prochain de M. Clinton à la Maison Blanche a été annoncé vendredi à Miami (Floride) par le chef des garde-côtes, l'amiral William Kime.

Jeudi, un message radiophonique du président-élu américain avait été diffusé, invitant les Haïtiens à ne pas prendre la mer et informant la population haïtienne que le refoulement des «boat people» restera en vigueur dans les jours suivant son investiture.

L'équipe Clinton avait de son côté dévoilé un plan «global» pour restaurer la démocratie en Haïti et le retour sur l'île du président en exil Jean-Bertrand Aristide.

LA METEO



Situation générale: Samedi sera beau. Les régions montagneuses recevront un peu plus de neige que les vallées et l'Estrie sera la plus choquée d'entre toutes. Seule la Côte-Nord est ensoleillée et elle saura éviter les systèmes nuageux pour les deux ou trois prochains jours. Les températures monteront un peu et elles se stabiliseront près des moyennes. Ce sera donc l'hiver et non la tempête.

MONTREAL
Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -5. Dimanche: nuageux avec 60% de probabilité de chutes de neige. Min.: -13. Max.: -5.

QUEBEC
Abrité, très nuageux: nuageux avec éclaircies et 40% de probabilité de faible neige. Max.: -5. Vents de 20 à 40 km/h et poudrière par endroits. Dimanche: dégellement. Min.: -15. Max.: -12.

Whitehorse -10-20
Yellowknife -21-22
Edmonton -12-20
Calgary -8-16
Winnipeg -15-23
Sault Ste. Marie -9-12
Thunder Bay -10-18
Chicoutimi -17-25
Régina -17-23
Windsor 2-4
Chicago 11-5
Denver 7-7

Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -8. Vents devenant de 20 à 40 km/h. Dimanche: faible neige intermittente. Min.: -15. Max.: -6.

Charlevoix, Rivière-du-Loup: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -8. Vents devenant de 20 à 40 km/h. Dimanche: ennuageusement suivi de quelques averses de neige. Min.: -15. Max.: -6.

Rimouski, Matapédia: dégellement le matin. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Max.: -8. Vents de 15 à 30 km/h. Dimanche: ennuageusement suivi de quelques averses de neige en après-midi. Min.: -10. Max.: -6.

Sainte-Anne des monts, parc de la Gaspésie, Gaspé, parc Forillon: dégellement. Max. de moins 8 à moins 10. Vents devenant de 15 à 30 km/h en après-midi. Dimanche: ennuageusement.

Basse Côte-Nord, Anticosti: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -10. Vents devenant de 20 à 40 km/h. Dimanche: ennuageusement en après-midi. Min.: -15. Max.: -8.

Source: Environnement Canada

Le Canada a le béguin pour ses militaires

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

LAISSÉS vacants par la dégringolade des Reichman, Campeau, Lavalin et autres, les piédestaux canadiens sont en voie de trouver cette année de nouveaux locataires.

Après avoir passé les années 80 à monter aux nues les capitaines d'entreprises, le Canada a désormais le béguin pour de vrais militaires et 1993 s'annonce comme l'année des généraux.

A témoin l'élevation récente au poste d'ambassadeur aux États-Unis de John de Chastelain, reconnu pour ses brillants états de service pendant les crises d'Oka et du golfe Persique.

A témoin également la cour effrénée que font libéraux et conservateurs fédéraux ces jours-ci au général Lewis MacKenzie, commandant vedette des Forces de paix de l'ONU sur le terrain contesté de l'ancienne Yougoslavie.

Avec ce nouveau culte, le Canada, en ce tournant de siècle, innove par rapport à son passé.

Dans l'histoire canadienne, il se trouve peu ou pas de généraux à avoir trouvé de vraie niche dans l'imagination populaire.

Tellement peu, en fait, que cette semaine, le *Globe and Mail*, à court de matériel pour fins de comparaison, en est venu à faire un parallèle entre le général MacKenzie et... rien de moins que l'ancien président américain Dwight Eisenhower.

Car, à date, du côté canadien, les héros militaires ont dû se contenter de trôner en silence dans divers parcs où ils servent, en effigie, de perchoir aux pigeons.

Il y a bien eu quelques ex-colonnels ou autres à quel fait de la politique leur deuxième carrière. Le Parlement fédéral compte même actuellement un amiral à la retraite, le libéral Fred Mifflin de Terre-Neuve.

Mais, jusqu'à présent, une carrière militaire, si brillante soit-elle, n'a jamais constitué un passe-partout capable à lui seul d'ouvrir les officines du pouvoir canadien.

Le général John de Chastelain et son collègue MacKenzie semblent devoir changer tout cela. Pendant que le premier s'installe dans le plus prestigieux poste d'ambassadeur du Canada, à proximité du Capitole américain, le second s'est valu une telle notoriété avec ses observations sur le maintien de la paix et des déclarations référendaires passionnées sur l'unité nationale que cette semaine, il a pris sa retraite des Forces armées pour se consacrer davantage à ses activités publiques.

Donnera-t-il suite aux invitations des conservateurs et des libéraux? Lui a-t-on demandé.

Peut-être en mars, a-t-il répondu. Pour l'heure, il se contente de prévenir que s'il est jamais candidat à une élection fédérale, il entend se présenter du côté gagnant.

En clair, le major-général à la retraite MacKenzie n'est pas à la re-

Les Saint-Pierrais retrouvent leur liberté

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — Les cinquante protestataires des îles Saint-Pierre-et-Miquelon ont retrouvé leur liberté et récupéré leurs bateaux, hier, après que la France eut versé 1,4 million \$ en cautionnement.

A la suite d'une manifestation en haute mer contre la réduction des quotas imposée par Ottawa, chacun des pêcheurs et politiciens des îles françaises a été accusé de pêche illégale en eaux canadiennes, un délit qui peut entraîner une amende maximale de 750 000 \$.

Leur audience préliminaire a été fixée au 20 avril.

Les hommes avaient été remorqués à bord des deux chalutiers arraisonnés dimanche dernier, après avoir délibérément jeté leurs filets dans les eaux au sud de Terre-Neuve, pour réclamer une augmentation de leurs quotas de prises.

ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55, St-Jacques, Montréal, QC H2Y 3X2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 R-O-B-I-C
La maîtrise des intangibles

Les divergences d'opinion au sein du Parti Égalité ont eu raison de Libman

Pierre O'Neill

COINCÉ entre radicaux et modérés, conscient que le Parti Égalité est en proie à la division, c'est pour en éviter l'éclatement que Robert Libman en abandonne la direction.

«Si je me présentais au congrès au leadership, cela diviserait profondément le parti. L'unité de notre parti est fondamentale», a expliqué hier à la presse le député de D'Arcy McGee.

Sans fausse pudeur, M. Libman a longuement élaboré sur les factions opposées qui habitent le parti, sur «l'approche plus dure et plus idéaliste» de l'exécutif et du groupe dominant de militants, en tensions avec le caucus des parlementaires.

Des divergences portant essentiellement sur les objectifs et le mandat de l'action parlementaire. «Notre comité exécutif préférerait centrer la plupart des énergies du parti à débattre des questions constitutionnelles inflexibles, promouvant des positions qui



Robert Libman

n'étaient pas toujours compatibles avec celles des communautés qui

nous avaient élus pour les représenter.

Egalement source de litige, c'est peut-être la position référendaire qui a le plus durement endommagé l'unité du parti. Robert Libman évoque comme un moment pénible la décision de l'exécutif d'appuyer le camp du NON. Décision qui lui est apparue inconciliable avec la volonté exprimée par l'ensemble de la communauté anglophone.

Dans un tel climat de tensions, le député de D'Arcy McGee reconnaît que la décision du parti de déclencher une course au leadership l'a placé devant un dilemme. Il a songé un instant à défier ses adversaires, à faire la bataille contre les éléments radicaux, à se présenter au congrès au leadership du 21 février. Il croit qu'il l'aurait emporté. Mais après réflexion, il en est venu à la conclusion qu'il valait mieux s'abstenir. Parce que, explique-t-il, un chef doit pouvoir travailler avec et non pas contre l'exécutif du parti. «Si je gagnais, les tensions rivales resteraient inchangées.»

Faisant valoir que 1993 s'annonce une année vitale pour les intérêts de la communauté anglophone du Québec, Robert Libman estime essentiel que le Parti Égalité ne perde pas ses énergies dans d'interminables querelles de factions. Dans cette perspective, il lui paraît évident qu'un nouveau chef, plus étroitement associé au courant qui domine le parti, pourra agir comme intermédiaire auprès du caucus des parlementaires.

Souçonné de nourrir l'intention de passer du côté des libéraux, M. Libman affirme que la rumeur que font circuler ses adversaires n'est pas fondée. Mais sa démission manque de fermeté et prête flanc au scepticisme. Même si on insiste, c'est une hypothèse qu'il évite d'écartier complètement. Il laisse la porte entrouverte, avec des phrases comme «il n'y a pas eu de discussions avec le PLQ. On verra. Est-ce que la loi 101 sera assouplie?» Pour l'instant, conclut-il, mon intention est d'être à nouveau candidat du Parti Égalité aux prochaines élections générales.

Les désaffections de Dumont et Allaire n'ont pas provoqué d'hémorragie au Parti libéral

Pierre O'Neill

CONTRAIREMENT aux appréhensions des dirigeants libéraux, les désaffections de Jean Allaire et Mario Dumont n'ont pas provoqué d'hémorragie.

Le président du PLQ, Jean-Pierre Roy et le coordonnateur permanent de la Commission Jeunesse, Jean-Frédéric Martin, le proclament bien haut à l'unisson: «Rien n'a bougé.» Mieux encore, le membership s'est depuis accru.

Au début de la campagne référendaire, le Parti libéral du Québec comptait moins de 100 000 membres et il en compte aujourd'hui 106 000.

Chez les Jeunes libéraux, la saignée appréhendée n'a pas eu lieu. Une quinzaine de membres de l'exécutif ont claqué la porte avec leur président, Mario Dumont. Mais la tempête passée, c'est le calme plat. Même que la morosité a fait place à

une relative effervescence dans le recrutement. Les vacances à l'exécutif de la Commission Jeunesse sont à peu près toutes comblées.

Pour trouver un successeur à Mario Dumont, les Jeunes libéraux ont mis en marche un processus électoral. Les 6 et 7 février à Sainte-Élie de Caxton, dans le comté de Maskinongé, quelque 300 jeunes se réuniront pour se donner un nouveau président. A ce jour, deux candidats sont en lice: Maryse Harvey, 23 ans, diplômée en science économique, est rédactrice en chef du journal de la Commission Jeunesse. Alors que Claude-Éric Gagné, 23 ans, est étudiant en administration à l'Université du Québec à Montréal.

Pour un temps, les Jeunes libéraux ont eu chaud. Ils ont connu une période de découragement. Ils s'attendaient au pire. «Mario était très estimé de ses collègues», reconnaît Jean-Frédéric Martin, qui constate avec joie qu'une fois le coup assumé, la plupart ont jugé qu'il va-

lait mieux continuer à oeuvrer au sein du parti gouvernemental pour «faire avancer» les dossiers de la jeunesse québécoise.

Pour sa part, Jean-Pierre Roy fait une analyse plus fondamentalement politique du phénomène. Il souligne l'importance de distinguer entre la loyauté des militants à un parti politique et la désapprobation ponctuelle à l'égard d'une prise de

position circonstancielle. Des centaines de militants et de partisans libéraux opposés à l'entente de Charlottetown ont tenu à exprimer leur dissidence.

«Mais le coup marqué, c'est la loyauté au parti qui a prévalu. C'est la démonstration que les libéraux conçoivent le PLQ comme un parti foncièrement et résolument fédéraliste.»

Éruption: les Canadiens s'en tirent

BOGOTA (AP-PC) — Deux Canadiens, qui étaient au nombre de la centaine de vulcanologues réunis pour une conférence mondiale sur les volcans, sont sains et saufs après l'éruption du volcan qui a fait neuf victimes, jeudi, en Colombie.

Sept autres personnes ont été blessées et au moins une personne manquait toujours à l'appel, hier, à la suite de l'éruption du Galeras, près de la ville de Pasto.

Un troisième Canadien, identifié uniquement comme étant Martin Olivier, figurait à la liste des personnes hospitalisées, mais il n'était

pas inscrit parmi les participants à la conférence. On ignore s'il a subi des blessures, graves ou non.

Des touristes sont au nombre des victimes, de même que des vulcanologues, dont Geoff Brown, de l'Université Cambridge, et Gorbin Garlov, un Russe qui n'était pas au nombre des scientifiques inscrits à la conférence.

Plus tôt, hier, on a craint qu'une scientifique canadienne soit disparue, mais Mme Anne Charland, de l'Université McGill, est saine et sauve, a indiqué M. John Ludden, de l'Université de Montréal.

PORTUGAL AVEC VUE SUR LA MER



AVION ET AUTO 757 \$*
7 jours / 757 \$* à 940 \$*
jusqu'au 16 mai 93
Montréal/Lisbonne/Montréal
Voiture 7 jours - Aparthôtel (1 nuit)
Voiture 7 jours additionnels: jan.-mar. 74 \$; avr.-mai 145 \$*

POUSADAS 1542 \$*
13 nuits dans des châteaux, des palais et des auberges!
1542 \$* à 2104 \$* jusqu'au 16 mai 93
Montréal/Lisbonne/Porto x Faro/Lisbonne/Montréal
Voiture + tous les petits déjeuners
(Départ le samedi + 50 \$)

*Prix par pers. occ. double, selon date de départ. Toutes taxes incluses.
Voiture avec km illimités, assurance, exonération de dommages pour collision.
Consultez votre agent de voyages!

123 AIR PORTUGAL **Excursions**
Permis du Québec

Hans-Jürgen Greif Alberto Manguel Monique Proulx Carole Corbeil Jean-Marie Poupart

Boréal au rendez-vous de la littérature

À paraître prochainement

Berbera, Hans-Jürgen Greif
traduction de Danielle Jacques (février)

Bon à tirer, Jean-Marie Poupart
(fin mars)

Homme invisible à la fenêtre, Monique Proulx (mars)

Musique dans le sang, Carole Tremblay (fin mars)

La Porte d'ivoire, Alberto Manguel
traduction de Charlotte Melançon (fin février)

Voix off, Carole Corbeil
traduction de Hélène Le Beau (mars)

Hans-Jürgen Greif Alberto Manguel Monique Proulx Carole Corbeil Jean-Marie Poupart

LES SPORTS

La chasse à la gazelle

Gilles Marcotte

QUELLE VIE, mes amis! La vôtre tout comme la mienne. Et c'est pas toujours du théâtre. Ni du gâteau. Vous savez ce que c'est, il y a des jours où tout tombe bien, d'autres où on trébuche du matin au soir. Dans la mienne quand tout tombe bien, on rencontre les bonnes personnes, qui nous disent un beau bonjour, qui nous offrent même à boire et une chaise où nous asseoir. Et elles répondent à nos questions. Quand tout tombe mal, les bonnes personnes ne sont pas là, personne n'est là pour vous dire où elles sont, et si par hasard quelqu'un pense le savoir, il vous donne un numéro de téléphone et ce n'est pas le bon. Pas marrant. Ainsi, courir la nouvelle, ça va toujours, c'est notre métier, et souvent elle est là tout près, juste sous notre nez. Mais quand la nouvelle est une gazelle, alors là, nous nous bien vous lacs, vous n'avez pas fini de galoper. Avez-vous une idée de ce que ça peut-être que de courir après Bruny Surin? De le rejoindre surtout. L'enfer. Aussi bien dire que vous partez à la chasse au papillon avec une raquette de badminton...

POURQUOI TOUT s'annonçait simplement. Plus tôt cette semaine, mardi précisément, rencontre de presse convoquée par les gentils et dévoués organisateurs du Grand Prix d'athlétisme. Le serin Surin devait être là, c'était entendu. Pas de Bruny. La veille, la gazelle avait pris l'autoroute des Cantons de l'Est... en auto, pour aller s'entraîner à l'Université de Sherbrooke qui offre un plancher plus conforme à la morphologie de ses rotules que celui de l'Université de Montréal, trop dur, semble-t-il.

Nous étions plus d'un à vouloir lui causer. Bruny a brillé par son absence avec éclat, mais il ne fallait pas en faire trop de cas, il avait une bonne raison pour cela. C'est Claude Chagnon, principal promoteur de l'événement, lui-même ex-athlète, qui en a fait son mea culpa. S'il avait le moins un peu insisté pour que la vedette du meeting soit là, il serait reparti de Sherbrooke. Il a préféré ne pas briser le rythme d'entraînement de l'athlète en lui demandant de se pointer à Montréal. Bon, d'accord, pas si grave au fond. J'avais surtout une question à lui poser, qui concernait son bon ami Big Ben, dont il a fini par sortir de l'ombre gigantesque depuis quelques années. Sauf que l'ombre de M. Johnson, le roi déchu de Séoul, plane toujours. Tannant à la longue.

Zygonne à gauche à droite, appelle l'un, appelle l'autre, à Montréal, à Sherbrooke, j'ai mis

deux jours à le joindre. Par Vidéotron, son «sponsor», où Mme Pommerleau, la secrétaire de M. Chagnon qui n'avait pas voulu faire se déplacer Bruny, a fait preuve d'une efficacité exemplaire, en laissant un message sur le répondeur de Bruny à Pierrefonds. Toujours est-il que jeudi matin, Bionelle, l'épouse de Bruny m'appela pour me dire que son époux, parti s'entraîner au YMCA du coin, allait lui-même me rappeler vers 13 h. Ou! Quel marathon!

TREIZE HEURES.

Dring!
— Je voudrais parler à M. Marcotte, ici...
— Oui, oui, Bruny... Joints donc, vous n'êtes pas facile à dire Monsieur Surin?

Il est parti à rire. Ce que j'aime de Bruny Surin, c'est qu'il est capable de rire autant qu'il court vite. Même de lui. La première fois que je l'avais rencontré, c'était une semaine avant les Jeux de Barcelone, au Centre Claude-Robillard. Il s'y entraînait encore, en solitaire, serein, machouillant un brin d'herbe tout en me parlant des hypothèses abracadabrantes qui étaient avancées pour expliquer comment il se fait que les Noirs courent et plus vite que les Blancs.

L'une d'entre elles disait qu'en tant qu'esclaves séculaires, qu'à force de se plier en deux pour ramasser quelque fardeau, un muscle «supplémentaire» en était venu à se développer dans la hanche noire, qui conférait une puissance hors de l'ordinaire et ainsi de suite. Une autre, plus sociologique dans son cas précisément, raconte que si en est venu à courir si vite c'est qu'il habitait à côté d'un poste de police. Oui, Bruny, 25 ans, champion canadien au 100 mètres au cours des quatre dernières années, quatrième aux Jeux de Barcelone, recordman canadien au 60 m (6,53 s), est un jeune homme qui rit. Même en pensant que Ben Johnson est toujours dans ses pattes, qu'il sera là demain au Centre Claude Robillard. Pas de problème.

«Ce n'est pas une compétition dans laquelle je vais me défouler, dit-il. C'est une étape dans ma préparation pour les championnats du monde de mois de mars pour lesquels je garde mon maximum. Mais à 25 ans je suis presque au top de ma forme et je ne me laisserai pas battre par un gars de 31 ans», conclut-il... en riant.

DEMAIN APRÈS-MIDI à Claude-Robillard: Surin-Johnson. Sur 60 mètres. Une explosion, qui va durer six secondes et demie. Qualité garantie. Pas de cochonneries dans le pipi. En direct à TVA, si vous ne pouvez être là.

La volonté de guérir

Mario Lemieux se promet d'autres conquêtes de la coupe Stanley

PITTSBURGH (PC) — Mario Lemieux est déterminé à venir à bout de la maladie de Hodgkin et il se promet plusieurs autres conquêtes de la coupe Stanley une fois sa guérison complétée.

D'un calme étonnant, Lemieux s'est adressé, hier matin, à une centaine de journalistes à l'occasion de sa première conférence de presse depuis l'annonce, mardi soir, du diagnostic. Il était entouré de ses médecins et des dirigeants des Penguins de Pittsburgh. Même le président de la LNH Gil Stein a tenu à être aux côtés du joueur étoile pour l'occasion.

«J'ai été éprouvé à plusieurs reprises depuis ma jeunesse et j'ai toujours pris le dessus et j'ai l'intention d'en faire autant avec cette maladie», a promis le grand joueur de centre.

«Je reviendrai au jeu quand je serai guéri à 100 pour cent, a-t-il insisté. Peu importe si ce retour se fait dans six ou huit semaines, ou l'année prochaine. Ma santé est plus importante que le hockey.»

Lorsque les médecins lui ont appris qu'il souffrait d'une forme de cancer, lundi, Lemieux n'a pu réprimer sa peur. Il a même versé des larmes. Mais après avoir consulté des spécialistes dans les heures suivantes, ses craintes se sont atténuées pour faire place à l'optimisme et à la volonté de guérir.

«Le premier jour quand j'ai appris la nouvelle, ce fut terrible pour moi et ma famille. Mais plus je comprenais la maladie et plus je me sentais bien. Je suis très confiant depuis trois ou quatre jours.»

Le Dr Charles Burke, médecin de l'équipe, a expliqué que Lemieux avait informé les docteurs au sujet d'une bosse au cou il y a deux semaines. Il a subi un examen le 5 janvier et on a procédé à l'ablation de l'excroissance, le 8 janvier. La biopsie a finalement révélé la maladie de Hodgkin, une forme de cancer affectant les nodules lymphatiques.

Burke a indiqué que le pourcentage de guérison complet est très

élevé et les risques de récurrence sont très rares.

Les traitements de radiothérapie ne pourront toutefois pas commencer avant deux semaines car Lemieux souffre d'une infection pulmonaire, conséquence d'une grippe attrapée la semaine dernière, et il prend présentement des antibiotiques.

Une fois les traitements entrepris, Lemieux devra se rendre à l'hôpital à chaque jour du lundi au vendredi pour des traitements de radiothérapie qui dureront entre trois et cinq minutes, a précisé le Dr Theodore Crandall, un oncologue de Pittsburgh.

Selon des dirigeants de l'équipe, Lemieux reviendrait au jeu après le traitement, d'une durée de quatre à six semaines, une estimation jugée trop optimiste par certains médecins.

Parmi les effets secondaires de la maladie, on note l'anémie et la fièvre. La gravité des effets secondaires est difficile à évaluer, ont précisé les médecins.

Cowboys et Dolphins au Super Bowl...

Yves d'Avignon

AU TERME d'une saison de rêve, les Cowboys de Dallas devront, pour aspirer aux grands honneurs, disposer de la meilleure équipe du calendrier, à l'étranger de surcroît.

Puisque San Francisco était dès le début du calendrier donné favori pour participer et gagner le Super Bowl, autant chercher une stratégie pour contrer cette merveilleuse équipe. Et à n'en pas douter, les Cowboys peuvent réussir l'exploit...

Face à une équipe sans faille apparente, les Cowboys, dont l'instructeur Jimmy Johnson devrait être choisi l'entraîneur par excellence, n'a pas d'autre choix que de disputer un match sans erreur (!), sans interception, sans échappé, sans lacune stratégique face à l'un ou l'autre as offensif ou défensif des 49ers.

D'abord à l'attaque, les Cowboys devront exploiter la combinaison Troy Aikman-Jay Novacek ou Aikman-Emmitt Smith, l'excellent demi à l'attaque qui doit aussi porter le ballon avec vigueur et par à-coups de quatre verges. La façon à la fois la plus simple et la plus ardue pour les Cowboys de sortir vainqueurs de ce match consistera à contrôler toutes leurs possessions du ballon et le chronomètre, en y allant de courtes passes sûres, précises, dans un rayon de sept à 10 verges. Contre des passes imparables, il est difficile de se défendre...

Défensivement pour les Cowboys, les dangers que présente San Francisco sont fort nombreux, mais il n'est besoin d'en citer qu'un seul, probant et responsable de toute l'homogénéité de l'attaque: Steve Young, qu'il faudra contrer en le pressant derrière sa ligne, en l'empêchant de courir avec le ballon, etc. Young, bien qu'il soit à juste titre le joueur par excellence du circuit,

peut commettre des erreurs; il l'a démontré à quelques reprises au cours des dernières semaines. Celui qui est chargé d'office de le freiner dans ses élans est nul autre que l'ex-joueur de ligne défensive des 49ers, Charles Haley.

Quelle merveilleuse acquisition. Défensivement, les Cowboys étaient 17e de la ligue l'an dernier. Mais une année d'expérience de plus pour toute l'unité et l'acquisition de Haley ont fait d'eux la meilleure unité défensive du circuit.

Les Cowboys ont quelques dettes, certes en moins grand nombre que l'adversaire. Il appartient aux Aikman, Smith, Novacek et Haley de s'illustrer et de faire des Cowboys victorieux de ce mini-Super Bowl, à quelques semaines du vrai. À moins que l'inexpérience des jeunes Cowboys...

Buffalo à Miami

Le quart numéro un des Bills a pour nom Jim Kelly, ça ne fait pas de doute. Il est donc normal qu'à son retour au jeu après une blessure, Kelly reprenne la direction si brillamment assumée par Frank Reich lors des deux premiers matchs éliminatoires.

D'ailleurs, tous les joueurs blessés chez les Bills au cours des dernières semaines seront de retour au jeu demain. Dans le camp adverse, seul le brillant second John O'Fallon manquera à l'appel.

L'attaque des Dolphins doit être à la hauteur pour cet affrontement, puisque les Bills, dirigés ou pas par Kelly, sont capables d'accumuler beaucoup de points.

Encore une fois, la protection de Marino pourrait être la clé dans cette rencontre. Toutes les armes à la disposition de Marino devront être du match. Le succès des Dolphins passe par un savant mélange courses-passes, plus l'élément surprise à l'occasion. Les Dolphins doivent être imprévisibles. Cela à l'air drôle.

Nous assisterons peut-être par ailleurs à deux demies de match assez différentes: du jeu serré dans l'une, les échanges se terminant par des tentatives de placement; du jeu explosif dans l'autre, où les touchés

se succéderont à un train d'enfer. Bills et Dolphins se connaissent bien. Il serait donc très étonnant que la victoire soit méritée par plus de sept points.

Un souhait: les Dolphins entameront d'ici un ou deux ans une transition qui consistera à transformer leur personnel et assurer la succession de Marino, qui n'a jamais remporté les grands honneurs.

Pour Marino et pour Don Shula, dont les 30 ans à titre d'entraîneur dans la LNF méritent bien d'être soulignés, souhaitons une victoire du Miami à domicile.

HOCKEY

Ligue nationale

Jeudi
Pittsburgh 0, Boston 7
Saint Louis 4, Ottawa 1
Montréal 5, Québec 3
Washington 3, NY Islanders 0
Los Angeles 1, New Jersey 7
Calgary 4, Philadelphie 4
Minnesota 1, Chicago 3

Hier
San Jose à Detroit
Hartford à Edmonton
Buffalo à Vancouver.
Aujourd'hui
Philadelphie à Boston
Ottawa à Pittsburgh
Saint Louis à Tampa Bay
San Jose à Québec

NY Islanders au New Jersey
Hartford à Vancouver
NY Rangers à Montréal,
20h05 (SRC, CBC)
Chicago à Toronto
Calgary au Minnesota
Winnipeg à Los Angeles
Demain
Detroit à Philadelphie
Washington à Tampa Bay
Buffalo à Edmonton
NY Islanders à Ottawa
Toronto à Chicago

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince de Galles

	pt	g	p	n	bp	bc	pts
MONTRÉAL	47	27	15	5	197	158	59
QUÉBEC	45	24	15	6	190	166	54
BOSTON	43	24	17	2	172	154	50
BUFFALO	43	21	16	6	194	155	48
HARTFORD	43	12	27	4	136	196	28
OTTAWA	46	4	39	3	101	214	11

Section Patrick

PITTSBURGH	45	29	12	4	196	156	62
WASHINGTON	45	23	18	4	179	159	50
NEW JERSEY	43	23	17	3	151	141	49
NY RANGERS	45	21	18	6	186	179	48
NY ISLANDERS	44	18	22	4	172	167	40
PHILADELPHIE	42	16	19	7	164	166	39

Conférence Clarence-Campbell

	pt	g	p	n	bp	bc	pts
CHICAGO	47	25	16	6	155	124	56
DETROIT	46	24	19	3	189	160	51
MINNESOTA	44	21	17	6	152	149	48
TORONTO	44	20	17	7	145	144	47
SAINT LOUIS	45	18	21	6	156	161	42
TAMPA BAY	45	15	28	2	145	173	32

Section Smythe

VANCOUVER	43	26	12	5	196	129	57
CALGARY	45	25	15	5	175	146	55
LOS ANGELES	44	22	17	5	181	180	49
WINNIPEG	44	20	20	4	155	162	44
EDMONTON	46	14	25	7	122	180	35
SAN JOSE	44	6	36	2	124	214	14

	b	p	pts
Lemieux, Pgh	39	65	104
LaFontaine, Buf	30	52	82
Recchi, Phi	28	42	70
Oate, Bos	25	45	70
Gilmour, Tor	17	51	68
Mogilny, Buf	41	26	67
Selanne, Wpg	36	30	66
Turgeon, NYI	24	41	65
Bure, Vcr	38	26	64
Stevens, Pgh	33	31	64
Yzerman, Det	32	30	62
Roberts, Cal	27	34	61
Sundin, Qué	25	36	61
Muller, Mil	20	41	61
Messier, NYR	19	42	61

LES MENEURS

Sundin, Qué	25	36	61
Sakic, Qué	28	32	60
Muller, Mil	20	41	61
Lebeau, Mil	23	37	60
Dampousse, Mil	24	35	59
Duchesne, Qué	12	40	52
Nolan, Qué	21	27	48
Bellows, Mil	20	28	48
Ricci, Qué	15	31	46
Keane, Mil	11	32	43

FAITES UNE SURPRISE À VOTRE CORPS...

C'EST LA TÊTE QUI VA ÊTRE CONTENTE!

En voyant les installations ultra-modernes du YMCA Guy-Favreau, votre corps, déjà ça lui monte à la tête. Dans une ambiance relaxe où travailler le physique remet le moral en forme, notre personnel spécialisé vous offre les conseils spécifiques à vos besoins. Piscine, gym, jogging, salle d'exercice, cours variés à horaires flexibles... avec l'abonnement, tout est inclus. Voici même un laissez-passer pour venir en faire un premier essai.

Au YMCA, la surprise, c'est que le corps s'amuse à être bien dans sa tête!

L A I S S E Z - P A S S E R

- Accès gratuit aux cours et aux installations.
- Valable jusqu'au 31 janvier 1993.
- Un laissez-passer par personne.
- Ne donne droit qu'à une seule visite.
- Une seule personne ne peut utiliser les laissez-passer qu'une seule fois.

Heures d'ouverture
Lundi au vendredi de 05h15 à 21h00
Samedi de 07h30 à 17h00
Dimanche de 09h00 à 17h00

Nom: _____ Tél.: _____

YMCA Guy Favreau, 200, boul. René-Lévesque ouest, 845-4277

ciel 98.5

Cette année, écoutez CIEL!
ET PARCOUREZ LE MONDE!

MAROC

IDENTIFIEZ
5 MOTS PASSEPORT
TIRAGE LE 26 FÉVRIER 1993

REPLISSEZ ET RETOURNEZ À:
CIEL, C.P. 98.5, LONGUEUIL J4H 3Z3

NOM: _____ PRÉNOM: _____

ADRESSE: _____

VILLE: _____ CODE POSTAL: _____

TELEPHONE: _____

COUPEAU ORIGINAL OBLIGATOIRE. PHOTOCOPIE REFUSÉE.

QUESTION D'HABILITÉ À COMPLÉTER 90 + 85

LE DEVOIR **exotik**

EN BREF...

La LNH transformée

QUÉBEC (PC) — Gary Bettman, le nouveau commissaire de la Ligue nationale de hockey, veut modifier les structures du sport de façon draconienne au cours des prochains mois. Le commissaire, que l'entraîneur des Nordiques Pierre Pagé décrit comme un homme d'action, a effectué cette semaine une courte — mais fort remarquée — visite aux directeurs généraux réunis en Californie. Il fut cependant impossible de savoir quelles modifications sont proposées. Le principal atout de Bettman, d'après Pagé, c'est qu'il a connu la LNH par le biais de la National Basketball Association (NBA) pour laquelle il a oeuvré avec succès. «La NBA multiplie les efforts pour demeurer plus populaire que le hockey. Bettman connaît les faiblesses de la LNH.»

Les Expos obtiennent un premier-but

Les Expos ont obtenu les services du joueur de premier but Lee Stevens des Angels de la Californie en retour du lanceur droitier Jeff Tuss. L'an dernier avec les Angels, Stevens a maintenu une moyenne de .221 avec sept circuits et 37 points produits en 106 rencontres. Agé de 25 ans, il a été un premier choix des Angels en 1986.

Barrasso de retour

PITTSBURGH (AP) — Contrairement à ce qui avait été diagnostiqué, jeudi, le gardien des Penguins de Pittsburgh Tom Barrasso ne souffre pas de la varicelle. Une absence d'une semaine avait été prévue mais il pourrait être devant le filet ce soir contre les Sénateurs d'Ottawa.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

EN BREF

Coup fumant contre la mafia

ROME (AFP) — La longue clandestinité de Salvatore «Toto» Riina, 62 ans, le chef du puissant clan des «Corléonais», s'est achevée hier avec l'arrestation à Palerme de cet homme redouté aux méthodes expéditives, un «boss» bénéficiant d'une image presque mythique basée sur des photos des années soixante.

L'arrestation du patron de la célèbre «couple», un exécutif de quelques personnes orientant les décisions stratégiques de «Cosa Nostra», a eu lieu à Palerme. Une ville dans laquelle Riina s'était fondu au point d'échapper depuis un quart de siècle aux recherches, avec la complicité des familles mafieuses de la capitale sicilienne. Présenté comme «un succès fabuleux» par le ministre de l'Intérieur Nicola Mancino, sa capture a fait l'objet d'une annonce spéciale en plein Conseil des ministres. Toutes les autorités de l'État et les responsables politiques se sont félicités de cette arrestation, présentée il y a quelques jours par M. Mancino comme son «souhait le plus cher» pour 1993.

Massacre de civils à Sarajevo

SARAJEVO (Reuter) — Huit personnes ont été tuées et dix-huit autres blessées hier à Sarajevo par un obus tombé sur une file d'attente.

Une famille entière a été fauchée par l'explosion. Asim Laceyvic et son épouse sont morts sur le coup, leur fils de huit ans, Derin, était dans un état critique à l'hôpital et leur fille, Dalila, dix ans, était blessée grièvement à la poitrine.

C'est le pire incident survenu à Sarajevo depuis au moins un mois, a déclaré le Dr Farouk Kulenovic, de la clinique Kosevo. Alors que l'on y acheminait les blessés, cet établissement a lui-même été touché par un obus, qui a détruit plusieurs salles mais n'a pas fait de victimes.

Hier matin, une femme a été tuée et quatre autres ont été blessées à Sarajevo par un autre obus, près de la présidence, dans le centre-ville. Selon les chiffres du gouvernement bosniaque, 3000 habitants de Sarajevo ont été tués et 45 000 blessés par les obus et les franc-tireurs depuis le début du siège, en avril dernier.

Kinshasa ville morte

KINSHASA (Reuter) — L'armée patrouillait hier dans les rues désertes de Kinshasa, quelques heures après le début d'une procédure engagée par Haut conseil de la République (HCR) pour obtenir la destitution du président Mobutu Sese Seko. A Bruxelles, la Commission européenne a exprimé son inquiétude face à l'aggravation de la crise au Zaïre et a averti que le gouvernement provisoire d'Étienne Tshisekedi devait pouvoir accomplir sa tâche sans ingérence du maréchal Mobutu.

Ce dernier est au Maroc depuis jeudi pour une visite de 48 heures à l'invitation du roi Hassan II. Le HCR, parlement provisoire du Zaïre, a reconnu jeudi soir le président Mobutu coupable de haute trahison pour avoir bloqué le fonctionnement des institutions du pays à tous les niveaux, notamment pour l'investiture du Premier ministre élu par la conférence nationale souveraine.

Les Chinois ont les idées noires

PÉKIN (Reuter) — Au fur et à mesure que la Chine se modernise, elle enregistre de plus en plus de suicides, a écrit hier le Quotidien légal de Pékin. Zhai Shutao, fondateur du seul «Centre d'intervention sur les suicides» de Chine, y fait état d'un taux de suicides de 12 pour 100.000, soit un chiffre sensiblement équivalent à celui des États-Unis. Le nombre de suicides est évalué à plus de 400 par jour, soit 140.000 à 160.000 par an.

La proportion est en augmentation, à mesure que le pays s'industrialise et s'urbanise. Elle continuera certainement de croître, ajoute Zhai Shutao. Le motif le plus fréquent de suicide est l'échec du mariage ou le chagrin d'amour, mais l'échec et le stress professionnels prennent des proportions de plus en plus importantes.

L'Angola plus que jamais en guerre

LUANDA (Reuter) — L'artillerie de l'armée gouvernementale angolaise pilonnait hier Huambo, bastion des rebelles de l'UNITA, réduisant l'espoir de voir s'ouvrir des pourparlers de paix ces jours prochains à Addis-Abéba. Selon des diplomates, les conditions posées jeudi soir par l'UNITA à sa participation aux négociations remettent en question la rencontre entre les chefs militaires des deux camps, prévues ce week-end ou en début de semaine prochaine dans la capitale éthiopienne.

L'armée prête à une solution négociée?

PORT-AU-PRINCE (AFP) — L'armée haïtienne est prête dans sa majorité à accepter une solution négociée de la crise haïtienne mais avec des garanties solides, estimaient hier à Port-au-Prince les observateurs à quelques heures de l'arrivée de l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU, l'ancien ministre argentin des Affaires étrangères Dante Caputo.

Plus de quinze mois après le coup d'État militaire, qui a renversé le 30 septembre 1991 le président Jean Bertrand Aristide et l'embargo décrété par l'Organisation des États américains (OEA), la lassitude générale touche aussi l'armée, acteur incontournable de la crise.

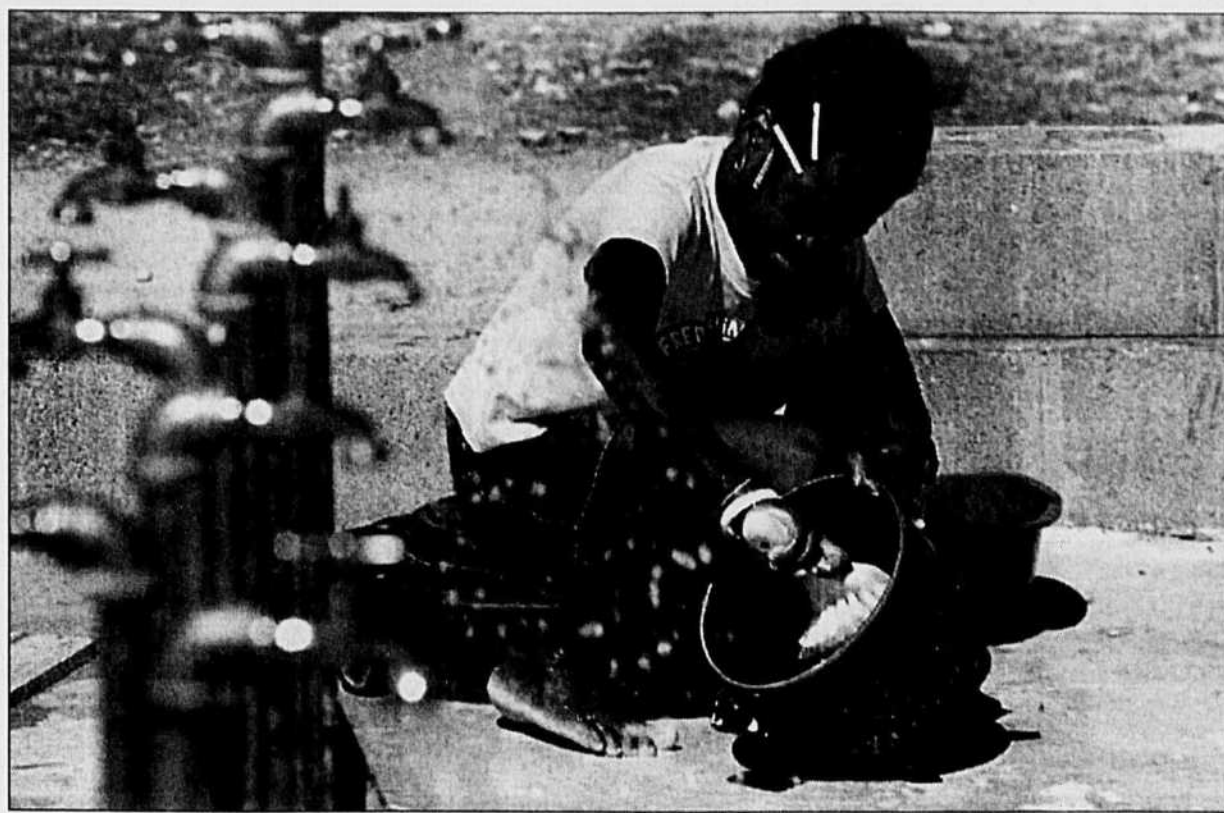
D'autant plus que l'entrée en scène des Nations unies après plus d'un an d'échecs de l'OEA, donne à la crise une autre dimension avec la menace de sanctions plus sévères appuyées cette fois-ci par le Conseil de sécurité de l'ONU et la nouvelle administration Clinton.

L'armée n'a guère le choix et elle sait mais elle veut des garanties très solides avant de céder, a estimé une source militaire qui a requis l'anonymat.

Les deux points critiques d'un éventuel accord portent sur les garanties d'une amnistie générale des militaires qui avaient chassé le président Aristide du pouvoir — alors que ce dernier insiste pour que le chef de l'armée, le général Raoul Cédras, quitte son poste — et sur le problème du retour du prêtre président et de son calendrier.

L'accord de Washington, signé en février 1992 par le père Aristide et les présidents du parlement haïtien, ne prévoyait pas de date de retour et l'amnistie englobait également le général Cédras, dont la nomination comme chef de l'armée avait été entérinée pour trois ans par le Sénat après le putsch.

Le sort des simples soldats habitant dans les bidonvilles de la capitale, où ils risquent des représailles populaires après une sévère répression qui a fait, selon Amnesty International, des «centaines de tués» (une centaine selon des sources militaires, trois mille selon le père Aristide), représente de l'avis de ces mêmes observateurs un problème majeur dans une solution négociée.



L'attente d'une réfugiée haïtienne, hier à la base de Guantanamo.

PHOTO AFP

Dur début pour Bill Clinton en politique étrangère

LITTLE ROCK (AFP) — Bill Clinton, dont la communauté internationale, peu rassurée par son manque d'expérience, grette avec anxiété les premières prises de position en politique étrangère, a fait des débuts laborieux dans ce domaine, avec des commentaires équivoques sur l'Irak et un revirement, prévisible mais peu glorieux, concernant Haïti.

A moins d'une semaine de son investiture comme 42e président des États-Unis, M. Clinton a dû rectifier le tir jeudi à Little Rock, après que certains de ses propos, parus le matin même dans le *New York Times*, eurent fait apparaître une nuance incontestable entre sa position et celle de M. George Bush vis-à-vis de Saddam Hussein.

Dans cette interview, effectuée quelques heures après le raid allié mercredi contre des batteries de missiles en Irak, M. Clinton n'avait pas exclu «un différent type de relations» avec Bagdad pour peu que le numéro un irakien «change son comportement». Ces derniers jours, les Irakiens — notamment leur ambassadeur à l'ONU dans des interviews télévisées — apparemment désireux d'enfoncer un coin entre l'administration sortante et la nouvelle, ont laissé entendre

qu'une amélioration des relations entre les deux pays était possible avec M. Clinton.

Jeudi après-midi, le président-élu a fait une mise au point lors d'une conférence de presse, accusant en fait le *New York Times* — qui avait titré que Clinton offrait «un rameau d'olivier» à Saddam — de l'avoir mal compris.

Soulignant qu'il n'avait «aucune intention de normaliser les relations avec lui» (Saddam Hussein) et qu'il «le jugerait d'après sa conduite», il a assuré qu'il n'y avait «aucune différence» entre sa position et celle de M. Bush.

Mais il a aussitôt contredit cette affirmation, en rappelant que l'administration Bush considérait qu'il ne pourrait y avoir de normalisation «tant qu'il (Saddam) sera là».

M. Clinton a été encore plus mal à l'aise à propos des *boat-people* d'Haïti, lorsqu'il a annoncé qu'il devait se résoudre à maintenir jusqu'à nouvel ordre la politique de M. Bush, consistant à intercepter les Haïtiens en mer et à les ramener chez eux pour les empêcher d'accoster sur le sol américain.

Il s'agissait là de la toute première décision de politique étrangère de M. Clinton, avant même son entrée à la

Maison Blanche, ce qui donne une idée de la gravité de la situation et de l'inquiétude du prochain président.

Sa promesse d'autoriser ces réfugiés à débarquer aux États-Unis pour présenter leur demande d'asile politique n'était pas sans rappeler Jimmy Carter, le dernier démocrate à avoir occupé la Maison Blanche, qui avait fait de la défense des droits de l'homme l'axe d'une politique étrangère très idéaliste.

Au fur et à mesure que la date de son entrée en fonctions approche, l'heure est de plus en plus au réalisme pour M. Clinton, et ce nouveau revirement était inévitable pour empêcher une marée de dizaine de milliers de *boat people* après le 20 janvier sur les côtes de Floride, avec son cortège de noyades.

L'attitude actuelle de Washington à propos d'Haïti — déterminée plus par l'équipe Clinton que par le gouvernement sortant — est même encore plus stricte qu'elle ne l'a jamais été du temps de M. Bush, puisque la marine et les garde-côtes des États-Unis ont instauré hier ce qui ressemble à s'y méprendre à un blocus d'Haïti, même si les autorités américaines résistent le terme, pour tarder à la source le flot des réfugiés.

Amère déception à Port-au-Prince

PORT-AU-PRINCE (AFP) — La déception semblait générale, hier, parmi la population haïtienne, après la décision de Bill Clinton. «Clinton nous a trahis, il ne tient pas sa promesse» a déclaré un marchand ambulant dans le centre de Port-au-Prince.

«C'est la même politique raciste qui continue alors que les Cubains eux sont accueillis à bras ouverts», a renchéri avec colère un petit employé de commerce.

«Des gens de ma famille allaient tenter leur chance s'il y avait eu le changement annoncé par Clinton», ajoute un artisan, visiblement déçu.

Les proches du président renversé Jean-Bertrand Aristide se sont en revanche abstenus de toute critique publique contre le prochain président américain, se bornant à souligner leur «optimisme» quant à un retour à la démocratie que pourrait favoriser l'arrivée de M. Clinton à la Maison-Blanche.

«Je ne suis pas déçu mais optimiste sur une solution de la crise et le retour de la démocratie», a estimé sur Radio Métropole, une station privée de la capitale, le père Antoine Adrien, président de la commission présidentielle mise en place par le père Aristide pour faciliter une issue négociée.

Certains membres des classes aisées estiment, pour leur part, que Bill Clinton n'avait pratiquement pas d'autre choix à moins de déclencher un exode massif et incontrôlable de réfugiés vers Miami (Floride).

McDougall reste confiante

OTTAWA — Mme Barbara McDougall, secrétaire d'État canadienne aux Affaires extérieures, a invité hier «les autorités de facto» d'Haïti «à coopérer pleinement» avec la mission que doit entreprendre dans quelques heures sur l'île l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU, M. Dante Caputo.

Mme McDougall a déclaré que, selon le secrétaire général de l'ONU, «les efforts de M. Caputo ont débouché sur un cadre qui pourrait permettre de trouver une solution politique à la crise» qui dure depuis le renversement par les militaires du président élu Jean-Bertrand Aristide, le 30 septembre 1991.

Le raid contre l'Irak n'aurait pas été le franc succès annoncé

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain a réaffirmé hier que le raid allié contre l'Irak avait été un succès, une affirmation quelque peu mise en doute par les premiers résultats de l'opération qui n'a permis de détruire qu'une seule batterie de missiles irakiens.

Le secrétaire à la Défense Dick Cheney a rejeté hier les critiques selon lesquelles les États-Unis n'avaient pas atteint leur but. «Notre objectif était d'endommager le système de défense anti-aérienne» de Bagdad. Je pense que nous l'avons atteint», a-t-il dit à la chaîne de télévision NBC.

Des responsables militaires ont confié au *New York Times*, sous le couvert de l'anonymat, qu'ils étaient déçus par les résultats du raid, qu'ils imputent notamment aux

mauvaises conditions météorologiques.

Au jeu des pourcentages, le succès» applaudi par le président George Bush, est mitigé: sur les quatre rampes de missiles visées, trois demeurent une menace potentielle. Deux ont été endommagés mais le Pentagone ignore l'étendue des dégâts. Quant à la quatrième, elle n'a pas été touchée.

Le succès semble également mitigé pour les cibles fixes. Deux postes de commandement des défenses anti-aériennes, situés à Talil et Al-Amara, semblent avoir été largement endommagés, tandis que deux autres sites visés, à Najaf et Samawa, n'auraient été que légèrement atteints.

De plus, un bâtiment civil a été touché, et alors que jeudi matin le

secrétaire à la Défense Dick Cheney qualifiait cette information de «charabia», le porte-parole du Pentagone Pete Williams reconnaissait quelques heures plus tard que cela était vrai. Selon des sources militaires citées hier par le *Washington Post*, la cible est en fait un immeuble d'habitations, touché par erreur.

Autre source de confusion, une certaine ambiguïté subsiste à Washington sur la nature exacte des exigences des coalisés. Avant le raid, les États-Unis insistaient sur l'obligation faite à l'Irak de replacer les batteries incriminées à leurs positions d'origine, en refusant d'ailleurs de préciser quelles étaient ces positions.

Désormais, les militaires insistent sur le fait qu'il n'y a menace que lorsque ces batteries sont activées.

L'ONU en redemande

NATIONS UNIES (Reuter) — La décision de Bagdad d'autoriser à nouveau les vols et l'atterrissage des avions de l'ONU sur son territoire n'est pas satisfaisante car les Irakiens refusent de garantir la sécurité de ces appareils, a déclaré hier un porte-parole des Nations unies.

La réponse de l'Irak à l'ultimatum de George Bush, vendredi, marque «un rejet de notre notification, car Bagdad ne respecte pas son engagement d'assurer la sécurité du personnel de la commission spéciale de l'ONU», a dit Tim Trevan, porte-parole de la commission

chargée d'éliminer les armes irakiennes de destruction massive.

Le porte-parole a précisé que la reprise des vols n'interviendrait pas de toute façon avant dimanche matin.

George Bush avait déclaré que l'Irak avait jusqu'à 21h00 GMT vendredi pour autoriser les avions de l'ONU à survoler son territoire et à s'y poser.

Moins d'une heure avant l'expiration de l'ultimatum, un porte-parole irakien avait annoncé que Bagdad acceptait la reprise des vols et leur atterrissage sur son territoire.

**Winterlude
Bal de Neige**

DU 5 AU 14 FEVRIER 1993

Tout Prêt!

- Studios, suites d'une et de deux chambres à coucher
- Cuisines entièrement équipées
- Piscine intérieure et centre de conditionnement physique
- Stationnement souterrain
- Enfants de 18 ans ou moins demeurent gratuitement dans la suite de leurs parents
- Service aux chambres et restaurants

Tout Près!

- Patinage sur le canal Rideau
- Musée Canadien des Civilisations
- Musée des Beaux-Arts du Canada
- Ski alpin et ski de fond dans le parc de la Gatineau

*Occupation simple ou double. Vend./Sam./Dim. Sujet à la disponibilité.

L'escapade de fin de semaine à OTTAWA

À compter de **\$83.** par nuitée*

PLACE MINTO SUITE HÔTEL

Réervations:
1-800-267-3377 (613) 782-2350
Facsimilé: (613) 232-6962

À deux pas de la colline parlementaire
433 ouest, avenue Laurier,
Ottawa, (Ontario) K1R 7Y1
(613) 232-2200

CENTRE SAIDYE BRONFMAN

25
ANNIVERSAIRE

Le comité «Rapprochement» du Centre Saidye Bronfman présente

«Le Québec de demain: confrontation ou rapprochement?»

Un débat pré-électoral bilingue sur l'identité culturelle avec

Sylvain Simard

président du Mouvement National des Québécois et Québécoises

Stéphane Dion

professeur de Sciences Politiques, Université de Montréal

Rita Dionne-Marsolais

trésorière du Parti Québécois

Max Bernard

président du comité des relations communautaires du Congrès Juff Canadien

Le jeudi 21 janvier 1993 à 20 h

Information: 739-2301
Nombre de places limité

CENTRE SAIDYE BRONFMAN
5170 Chemin de la Côte Ste-Catherine,
Montréal, Québec, H3W 1M7

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

L'Afrique du Sud, terre de toutes les violences

Des citoyens surarmés, des communautés méfiantes à l'extrême, la criminalité ordinaire en expansion

Georges Marion
Le Monde

JOHANNESBURG — Ce fut une semaine comme la précédente et, somme toute, peu différente de la suivante: une semaine de violences ordinaires durant laquelle, du 24 décembre au 31 décembre, quelque 50 personnes ont été tuées et 70 autres grièvement blessées par balles, coups de poing, haches, massues ou coups de vers.

Même si elle en est l'enfant naturel, la violence qui sévit dans les principales villes et plusieurs régions d'Afrique du Sud, n'est plus celle résultant du combat des opprimés contre leurs oppresseurs. Il s'agit aujourd'hui d'une violence débridée, où tous s'affrontent à chacun, pour le voler ou se venger, affirmer ses choix politiques et sociaux, ou tout simplement parce que l'autre est ressenti comme une menace.

Cette fois, un pas dangereux a été franchi. Jamais, en effet, la circulation des armes, dans toutes les couches de la population, noire ou blanche, n'a été aussi importante.

À Johannesburg, des employés blancs, apparemment paisibles, vaquent à leurs affaires, un pistolet glissé dans la ceinture. On croise des hommes armés au cinéma, au restaurant, dans les lieux touristiques ou, tout simplement, au supermarché.

De nombreuses femmes se déplacent avec un pistolet au fond de leur sac. Et rares sont les familles blanches qui ne possèdent pas une arme, enfermée dans un coffre ou plus négligemment laissée dans un tiroir.

Dans les ghettos noirs, eux aussi touchés par le syndrome du surarmement, le fusil d'assaut AK-47 de fabrication russe ou chinoise à la faveur des gangs, des milices d'autodéfense ou des amateurs de toutes catégories.

L'arme s'acquiert pour trois fois rien sur un marché très abondant, alimenté par les surplus de la guerre civile mozambicaine. En moins d'un an, entre le 1er janvier et la première semaine de décembre 1992, la police en a saisi pas moins de 772 exemplaires!

Noirs contre Noirs, la violence la plus rude

Les statistiques sur les armes traditionnelles qui ont été confisquées (lances, javelots, sagaies, massues, etc.) n'ont, en revanche, pas été divulguées. Fièrement, au nom de leurs coutumes, les Zoulous de l'Inkatha, parti de M. Mangosuthu Buthezi, farouchement opposé à M. Nelson Mandela et au Congrès national africain (ANC), continuent de les brandir lors des rassemblements publics, bravant l'interdit qui, théoriquement, frappe de telles exhibitions.

Car la violence la plus rude, qui, chaque mois, couché dans la poussière

de dizaines de morts, est d'abord celle commise en groupe et dont les Noirs sont les acteurs, les victimes et les témoins quasi exclusifs.

Inkatha contre ANC, Zoulous contre Xhosa, ruraux contre urbains, chauffeurs de taxis contre collègues du syndicat concurrent, et gangs contre tout le monde: ces affrontements sont le fidèle reflet d'une société, où les groupes qui la composent ont subi, en 40 ans d'apartheid et de violence institutionnalisée, l'érosion de toutes leurs valeurs morales.

Pour la «grande» presse, celle qui donne le ton, cette violence en vase clos est à peine sensible, ne suscitant que quelques paragraphes distancés. Elle n'émeut que lorsqu'elle éclaboussé la société blanche, calfeutrée dans ses quartiers luxueux.

Tel a été le cas, le 26 décembre dernier, quand deux hommes, la tête revêtue d'une gacoule, sont entrés dans un restaurant du Cap et ont arrosé la salle d'une rafale de balles, blessant grièvement le patron et son cuisinier.

Les éléments publics de l'enquête n'ont pas permis de savoir si cette fusillade, dans le style du Chicago des années 30, était autre chose qu'une affaire de racket. Mais la presse, qui a largement rendu compte de l'affaire, a voulu retenir que la thèse d'une attaque terroriste de l'APLA, un mystérieux groupuscule noir qui avait revendiqué deux attentats au cours des semaines précédentes.

En revanche, les batailles rangées qui, dans la région de Durban, entre le 24 et le 25 décembre, 1992, ont vu s'affronter, à la hache et au couteau, plusieurs groupes de Noirs, causant la mort d'une vingtaine de personnes et laissant sur le carreau une bonne cinquantaine de blessés, ont à peine été mentionnées.

Quant aux mystérieuses fusillades dont sont périodiquement victimes les passagers noirs des trains de banlieue — un groupe armé monte dans un wagon, tire de façon indiscriminée et s'enfuit —, la presse les expédie en quelques lignes blâsées.

Il est cependant une violence qui, indistinctement, atteint tout le monde, Noirs comme Blancs, et dont tout le monde parle: la criminalité ordinaire.

Nourrie par l'instabilité des années précédentes, durant lesquelles centaines de milliers de jeunes Noirs non connu d'autre formation que les manifestations durement réprimées, amplifiées par la récession économique, le chômage et la perception de plus en plus insupportable des fantastiques inégalités de la société sud-africaine, cette criminalité, en peu de temps, a connu une effrayante explosion.

Démunis, les Noirs la subissent sans autre protection que l'autodéfense ou les «tribunaux» spontanés, aux sanctions vite expédiées.

Le 27 décembre dernier, un homme, accusé d'avoir sexuellement abusé d'un enfant de trois ans dans un

township de Port-Elisabeth, puis de l'avoir tué, était hynché par la foule. Le lendemain, à Hillbrow, quartier «chaud» de Johannesburg, un policier noir de 22 ans, en civil et hors service, était battu à mort par une cinquantaine de chauffeurs de taxis noirs, qui l'avaient pris pour un voleur de voitures.

Les Blancs obsédés par la sécurité

Plus fortunés, les Blancs disposent d'autres moyens pour se protéger. En quelques années, environ 3000 sociétés de gardiennage et de surveillance ont poussé comme champignons après la pluie, se partageant un marché qui constitue l'un des rares secteurs épargnés par la récession.

Toutes les villas des quartiers aisés de Johannesburg ont leurs fenêtres recouvertes de barreaux d'acier. Des détecteurs de toutes sortes, installés à l'intérieur des maisons, signalent instantanément à une centrale d'alarme la présence d'un intrus, provoquant l'arrivée rapide d'une patrouille armée.

Chaque voleur pénétrant par effraction dans ces petits Fort Knox, chaque jeune truand, qui en plein centre-ville, tente de détourner une voiture arrêtée à un feu rouge, sait que sa victime est potentiellement armée et qu'elle n'hésitera pas à tirer si elle en a l'occasion. C'est donc ainsi que l'on tue, souvent, pour un téléviseur ou une automobile.

Mais que fait la police? Les services spécialisés, pauvres en effectifs, désorientés par la nouvelle donne politique, sont d'une incompétence avérée. Le diagnostic d'un expert britannique, M. Peter Waddington, appelé par Pretoria à faire un audit de la corporation, est accablant.

Ces services policiers peinent à suivre la réalité. Ils en sont réduits, après chaque crime ou délit, à lancer par voie de presse des appels à témoins. Sollicitations peu productives, si l'on en croit un récent rapport de la commission Goldstone, chargée d'une enquête permanente sur la violence, et qui évoque le mutisme des témoins, effrayés à l'idée de possibles représailles.

Ce que ne dit pas le rapport, mais qui, cependant, relève de l'évidence, c'est que les réticences des citoyens noirs s'expliquent aussi par le rôle qui fut celui de la police au plus fort de l'apartheid.

Apparemment, tout le monde ne l'a pas oublié: en 1992, 226 policiers ont été tués, généralement victimes des balles d'un AK-47, ce qui représente une augmentation de 70% par rapport à l'année précédente. Cent cinq de ces policiers tués l'ont été dans l'exercice de leurs fonctions, tandis que 121 étaient hors service, au moment de leur assassinat. Et un haut responsable de préciser: «La plupart des victimes ont été tuées pour le seul fait qu'il s'agissait de policiers.»

AVIS PUBLICS 985-3344

Télécopieur: 985-3340

Suite à la page B-6

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)
Dans l'affaire de la faillite de: **CARREFOUR LA SARRE INC.**, corps politique légalement constitué ayant sa place d'affaires au 255, 3^e étage, Rue Est, LaSalle, Québec J2Z 2N7.
Faillite
Avis est par les présentes donné que l'ordonnance de séquestration rendue contre **CARREFOUR LA SARRE INC.** le 10 décembre 1992 et que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, soit le 30 septembre 1992. La première assemblée des créanciers sera tenue le 26 novembre 1992. La première assemblée des créanciers sera tenue le 1er février 1993 à 10h30, au Bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, Niveau 00, 200, boulevard René-Lévesque Ouest, Chambré 07, dans la Ville de Montréal, dans la province de Québec.
DATE DE MONTREAL, le 14^{ème} jour de janvier 1993.
RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.
Syndic
ROLAND CHÉTIEN
Responsable de l'actif
1050, boul. Casavant ouest, bur. 2001
St-Hyacinthe, Québec J2S 8B9
Tel: (514) 774-4300
(Mtl) 467-6092

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou cheque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.
La Chambre des huissiers du Québec

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR MUNICIPALE, NO: 700-02-4164-910. **ROBERT FAUCHER**, Demandeur, vs: **JACQUES BENOIT**, Défendeur. Le 28 janvier 1993, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, ou au 45 rue Louis-Hémon, en la cité Blainville, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. l'aveu-voiselle; 2. le véhicule GMC 1991; 1 vidéo VHS; 1 téléviseur. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE CERTIFIÉ. **FILION & ASSOCIÉS HUSSIERS**, 110 ouest, rue de Montigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tel: 436-8282. St-Jérôme, 5 janvier 1993.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR MUNICIPALE DE LA PRAIRIE, NO: 91-9223. **VILLE DE LA PRAIRIE**, Partie demanderesse, vs: **Nicole Bonhomme**, Partie défenderesse. Le 28 janvier 1993, à 10h00, ou 70 boulevard, app. 301, Laperrière, Cc. district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: **Nicole Bonhomme**, saisis en cette cause, consistant en: 1. télévision Sony Trinitron et acc.; 2. vidéo VHS Hitachi #445 et acc.; 1 système de son Sony comprenant: 1 lecteur de disque compact CD490, 1 radio AM/FM stéréo STJX301; 1 magnétophone cassette TCW301; 1 amplificateur AK301; 1 table tournante PS-LX285, 2 haut-parleurs et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISÉ. Information: **GUY GAUCHER**, huissier, [514]461-3340. **MAURICE GAUCHER & ASSOCIÉS, HUSSIERS**, 1505 Place de l'Hôtel de ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR DU QUÉBEC, NO: 505-02-003204-926. Le Sous-Ministre du Revenu du Québec, Partie demanderesse, vs: **Restaurant Le Parrain 2 Ube**, Partie défenderesse. Le 28 janvier 1993, à 10h00, ou 5245 Cousineau, app. 169, St-Hubert, Cc. district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: **Restaurant Le Parrain 2 Ube**, saisis en cette cause, consistant en: 1. caisse enregistreuse Victor 2700 et acc.; 1 comptoir en L deux bords, 4 portes, et acc.; 2. comptoir par le vin 4 Tiroirs, 4 portes et acc.; 1 bonc bois métal, cuisine noire, et acc.; 1 système de son Morse Electronic et acc.; 1 appareil distributeur Cigarettes et acc.; 3 miroirs enroulés "12"X30" et acc.; et divers autres objets mobiliers et restaurant. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISÉ. Information: **MAURICE GAUCHER**, huissier, [514]461-3340. **MAURICE GAUCHER & ASSOCIÉS, HUSSIERS**, 1505 Place de l'Hôtel de ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

AVIS DE VENTE JUDICIAIRE CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-039268-904. **PRINCE AUTO-MOBILE INC.**, 1266 ST-NICOLAS, ST-VINCENT DE PAUL, LAVAL, Partie demanderesse, vs: **PAUL GODIN**, 2600 PIERRE DUPUY #246, MONTREAL, QC, H3C 3R6, Partie défenderesse. Le 26 janvier 1993, à 10h00 de l'avant-midi, ou domicile du défendeur, ou au 707 rue Louvain est, en la cité de Montclair, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. automobile Buick Park Avenue, couleur bleue, 4 portes. Conditions: ARGENT COMPTANT. Informations: **YVON DUBÉ**, huissier, [514]622-9222. **ROBERT JARMIN & ASSOCIÉS, HUSSIERS**, 150, boul. Ste-Rose, Laval, Qué. H7L 1L3, Montréal, le 13 janvier 1993.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, NO: 700-02-4467-917. **2863-9532 QUÉBEC INC.**, demanderesse, vs: **MICHELLE CALVE & MARIO CALVE**, Défenderesse. Le 28 janvier 1993, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse **MICHELLE CALVE**, au 165 rue Turcotte, en la cité Rosemère, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule Chevrolet 1986; 1 moulin à coudre avec table; 1 vidéo VHS; 1 laveuse/sècheuse; 1 machine à écrire; 1 bureau en bois; 1 lave-vaisselle. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE CERTIFIÉ. **FILION & ASSOCIÉS HUSSIERS**, 110 ouest, rue de Montigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tel: 436-8282. St-Jérôme, 5 janvier 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-014355-893. **GESTION S.E.A.G. INC.**, Demanderesse, vs: **MARIE-HÉLÈNE MARIE-HÉLÈNE, MARTHA RAZZ**, Défenderesse. Le 27 janvier 1993, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, ou au 707 rue Louvain est, en la cité de Montclair, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. automobile Buick Park Avenue, couleur bleue, 4 portes. Conditions: ARGENT COMPTANT. Informations: **YVON DUBÉ**, huissier, [514]622-9222. **ROBERT JARMIN & ASSOCIÉS, HUSSIERS**, 150, boul. Ste-Rose, Laval, Qué. H7L 1L3, Montréal, le 13 janvier 1993.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, NO: 700-02-4467-917. **2863-9532 QUÉBEC INC.**, demanderesse, vs: **MICHELLE CALVE & MARIO CALVE**, Défenderesse. Le 28 janvier 1993, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse **MICHELLE CALVE**, au 165 rue Turcotte, en la cité Rosemère, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule Volvo Jetta, 1987. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE CERTIFIÉ. **FILION & ASSOCIÉS HUSSIERS**, 110 ouest, rue de Montigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tel: 436-8282. St-Jérôme, 5 janvier 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: 500-02-000127-934. **COUR SUPÉRIEURE**
PRÉSENT
LE PROTONOTAIRE ADJOINT LA COMPAGNIE DE FIDUCIE DU GROUPE INVESTORS LITE,
Partie demanderesse
c.
DENIS DEROY,
Partie défenderesse
et
LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTREAL,
Partie mise-en-cause
ASSIGNATION
ORDRE est donné à **DENIS DEROY**, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, le 11^{ème} jour de la publication du présent avis dans le Journal LE DEVOIR.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 505-02-003227-927. **BANQUE NATIONALE DU CANADA**, Demanderesse, vs: **JOSÉE HAMEL**, Défenderesse. Le 29 janvier 1993, à 11h15 de l'après-midi, au domicile de la défenderesse, ou au 1609 rue Kennedy, en la cité de Chambré, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac de modèle Fiero, G.T., de l'année 1985, portant le numéro de série 1G2G3795P227852, immatriculé RBX 976, de couleur noire, le tout avec acc. Conditions: ARGENT COMPTANT, CASHIEL BERNARD, huissier, ÉTUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUSSIERS, 397-9047, Ville Lemoyne, le 13 janvier 1993.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
LE PROTONOTAIRE ADJOINT DAME ERINDA PASCUAL
Partie demanderesse
c.
DANIEL GAURA PASCUAL
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à **DANIEL GAURA PASCUAL**, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, le 11^{ème} jour de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 505-02-003227-927. **BANQUE NATIONALE DU CANADA**, Demanderesse, vs: **JOSÉE HAMEL**, Défenderesse. Le 29 janvier 1993, à 11h15 de l'après-midi, au domicile de la défenderesse, ou au 1609 rue Kennedy, en la cité de Chambré, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac de modèle Fiero, G.T., de l'année 1985, portant le numéro de série 1G2G3795P227852, immatriculé RBX 976, de couleur noire, le tout avec acc. Conditions: ARGENT COMPTANT, CASHIEL BERNARD, huissier, ÉTUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUSSIERS, 397-9047, Ville Lemoyne, le 13 janvier 1993.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
LE PROTONOTAIRE ADJOINT CHANTAL TRUDEAU,
Partie demanderesse
vs.
DANIEL LUIGI,
Partie défenderesse,
et
STÉPHANE LUIGI et als,
Mis-en-cause
ASSIGNATION
ORDRE est donné à **DANIEL LUIGI** de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, le 11^{ème} jour de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 505-02-003227-927. **BANQUE NATIONALE DU CANADA**, Demanderesse, vs: **JOSÉE HAMEL**, Défenderesse. Le 29 janvier 1993, à 11h15 de l'après-midi, au domicile de la défenderesse, ou au 1609 rue Kennedy, en la cité de Chambré, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac de modèle Fiero, G.T., de l'année 1985, portant le numéro de série 1G2G3795P227852, immatriculé RBX 976, de couleur noire, le tout avec acc. Conditions: ARGENT COMPTANT, CASHIEL BERNARD, huissier, ÉTUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUSSIERS, 397-9047, Ville Lemoyne, le 13 janvier 1993.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)
Dans l'affaire de la faillite de: **CARREFOUR LA SARRE INC.**, corps politique légalement constitué ayant sa place d'affaires au 255, 3^e étage, Rue Est, LaSalle, Québec J2Z 2N7.
Faillite
Avis est par les présentes donné que l'ordonnance de séquestration rendue contre **CARREFOUR LA SARRE INC.** le 10 décembre 1992 et que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, soit le 30 septembre 1992. La première assemblée des créanciers sera tenue le 26 novembre 1992. La première assemblée des créanciers sera tenue le 1er février 1993 à 10h30, au Bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, Niveau 00, 200, boulevard René-Lévesque Ouest, Chambré 07, dans la Ville de Montréal, dans la province de Québec.
DATE DE MONTREAL, le 14^{ème} jour de janvier 1993.
RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.
Syndic
ROLAND CHÉTIEN
Responsable de l'actif
1050, boul. Casavant ouest, bur. 2001
St-Hyacinthe, Québec J2S 8B9
Tel: (514) 774-4300
(Mtl) 467-6092

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)
Dans l'affaire de la faillite de: **JEAN LEDUC**, consultant en immobilier, 62, 36^e Avenue, Ste-Marthe-sur-le-Lac, Québec J0N 1P0.
Faillite
Avis est par les présentes donné que l'ordonnance de séquestration rendue contre **JEAN LEDUC** le 22 octobre 1992 et que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, soit le 30 septembre 1992. La première assemblée des créanciers sera tenue le 26 novembre 1992. La première assemblée des créanciers sera tenue le 1er février 1993 à 10h30, au Bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, Niveau 00, 200, boulevard René-Lévesque Ouest, Chambré 07, dans la Ville de Montréal, dans la province de Québec.
DATE DE ST-HYACINTHE, le 14^{ème} jour de janvier 1993.
RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.
Syndic
LOUIS LANGEVIN, c.a. CIP
Responsable de l'actif
1050, boul. Casavant ouest, bur. 2001
St-Hyacinthe, Québec J2S 8B9
Tel: (514) 774-4300
(Mtl) 467-6092

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)
Dans l'affaire de la faillite de: **LES FOURGONS RAMCO INC.**, 2025, Moreau, St-Hyacinthe, Québec, J2S 5L8.
Faillite
Avis est par les présentes donné que l'ordonnance de séquestration rendue contre **LES FOURGONS RAMCO INC.** le 11 décembre 1992 et que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, soit le 2 décembre 1992. La première assemblée des créanciers sera tenue le 26 novembre 1992. La première assemblée des créanciers sera tenue le 1er février 1993 à 10h30, au Bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, Niveau 00, 200, boulevard René-Lévesque Ouest, Chambré 07, dans la Ville de Montréal, dans la province de Québec.
DATE DE ST-HYACINTHE, le 14^{ème} jour de janvier 1993.
RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.
Syndic
LOUIS LANGEVIN, c.a. CIP
Responsable de l'actif
1050, boul. Casavant ouest, bur. 2001
St-Hyacinthe, Québec J2S 8B9
Tel: (514) 774-4300
(Mtl) 467-6092

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)
Dans l'affaire de la faillite de: **LES FOURGONS RAMCO INC.**, 2025, Moreau, St-Hyacinthe, Québec, J2S 5L8.
Faillite
Avis est par les présentes donné que l'ordonnance de séquestration rendue contre **LES FOURGONS RAMCO INC.** le 11 décembre 1992 et que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, soit le 2 décembre 1992. La première assemblée des créanciers sera tenue le 26 novembre 1992. La première assemblée des créanciers sera tenue le 1er février 1993 à 10h30, au Bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, Niveau 00, 200, boulevard René-Lévesque Ouest, Chambré 07, dans la Ville de Montréal, dans la province de Québec.
DATE DE ST-HYACINTHE, le 14^{ème} jour de janvier 1993.
RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.
Syndic
LOUIS LANGEVIN, c.a. CIP
Responsable de l'actif
1050, boul. Casavant ouest, bur. 2001
St-Hyacinthe, Québec J2S 8B9
Tel: (514) 774-4300
(Mtl) 467-6092

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)
Dans l'affaire de la faillite de: **LES FOURGONS RAMCO INC.**, 2025, Moreau, St-Hyacinthe, Québec, J2S 5L8.
Faillite
Avis est par les présentes donné que l'ordonnance de séquestration rendue contre **LES FOURGONS RAMCO INC.** le 11 décembre 1992 et que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, soit le 2 décembre 1992. La première assemblée des créanciers sera tenue le 26 novembre 1992. La première assemblée des créanciers sera tenue le 1er février 1993 à 10h30, au Bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, Niveau 00, 200, boulevard René-Lévesque Ouest, Chambré 07, dans la Ville de Montréal, dans la province de Québec.
DATE DE ST-HYACINTHE, le 14^{ème} jour de janvier 1993.
RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.
Syndic
LOUIS LANGEVIN, c.a. CIP
Responsable de l'actif
1050, boul. Casavant ouest, bur. 2001
St-Hyacinthe, Québec J2S 8B9
Tel: (514) 774-4300
(Mtl) 467-6092

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)
Dans l'affaire de la faillite de: **LES FOURGONS RAMCO INC.**, 2025, Moreau, St-Hyacinthe, Québec, J2S 5L8.
Faillite
Avis est par les présentes donné que l'ordonnance de séquestration rendue contre **LES FOURGONS RAMCO INC.** le 11 décembre 1992 et que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, soit le 2 décembre 1992. La première assemblée des créanciers sera tenue le 26 novembre 1992. La première assemblée des créanciers sera tenue le 1er février 1993 à 10h30, au Bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, Niveau 00, 200, boulevard René-Lévesque Ouest, Chambré 07, dans la Ville de Montréal, dans la province de Québec.
DATE DE ST-HYACINTHE, le 14^{ème} jour de janvier 1993.
RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.
Syndic
LOUIS LANGEVIN, c.a. CIP
Responsable de l'actif
1050, boul. Casavant ouest, bur. 2001
St-Hyacinthe, Québec J2S 8B9
Tel: (514) 774-4300
(Mtl) 467-6092

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)
Dans l'affaire de la faillite de: **LES FOURGONS RAMCO INC.**, 2025, Moreau, St-Hyacinthe, Québec, J2S 5L8.
Faillite
Avis est par les présentes donné que l'ordonnance de séquestration rendue contre **LES FOURGONS RAMCO INC.** le 11 décembre 1992 et que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, soit le 2 décembre 1992. La première assemblée des créanciers sera tenue le 26 novembre 1992. La première assemblée des créanciers sera tenue le 1er février 1993 à 10h30, au Bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, Niveau 00, 200, boulevard René-Lévesque Ouest, Chambré 07, dans la Ville de Montréal, dans la province de Québec.
DATE DE ST-HYACINTHE, le 14^{ème} jour de janvier 1993.
RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.
Syndic
LOUIS LANGEVIN, c.a. CIP
Responsable de l'actif
1050, boul. Casavant ouest, bur. 2001
St-Hyacinthe, Québec J2S 8B9
Tel: (514) 774-4300
(Mtl) 467-6092

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)
Dans l'affaire de la faillite de: **LES FOURGONS RAMCO INC.**, 2025, Moreau, St-Hyacinthe, Québec, J2S 5L8.
Faillite
Avis est par les présentes donné que l'ordonnance de séquestration rendue contre **LES FOURGONS RAMCO INC.** le 11 décembre 1992 et que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, soit le 2 décembre 1992. La première assemblée des créanciers sera tenue le 26 novembre 1992. La première assemblée des créanciers sera tenue le 1er février 1993 à 10h30, au Bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, Niveau 00, 200, boulevard René-Lévesque Ouest, Chambré 07, dans la Ville de Montréal, dans la province de Québec.
DATE DE ST-HYACINTHE, le 14^{ème} jour de janvier 1993.
RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.
Syndic
LOUIS LANGEVIN, c.a. CIP
Responsable de l'actif
1050, boul. Casavant ouest, bur. 2001
St-Hyacinthe, Québec J2S 8B9
Tel: (514) 774-4300
(Mtl) 467-6092

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)
Dans l'affaire de la faillite de: **LES FOURGONS RAMCO INC.**, 2025, Moreau, St-Hyacinthe, Québec, J2S 5L8.
Faillite
Avis est par les présentes donné que l'ordonnance de séquestration rendue contre **LES FOURGONS RAMCO INC.** le 11 décembre 1992 et que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, soit le 2 décembre 1992. La première assemblée des créanciers sera tenue le 26 novembre 1992. La première assemblée des créanciers sera tenue le 1er février 1993 à 10h30, au Bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, Niveau 00, 200, boulevard René-Lévesque Ouest, Chambré 07, dans la Ville de Montréal, dans la province de Québec.
DATE DE ST-HYACINTHE, le 14^{ème} jour de janvier 1993.
RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.
Syndic
LOUIS LANGEVIN, c.a. CIP
Responsable de l'actif
1050, boul. Casavant ouest, bur. 2001
St-Hyacinthe, Québec J2S 8B9
Tel: (514) 774-4300
(Mtl) 467-6092

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)
Dans l'affaire de la faillite de: **MARIO D'ORVILLE**, préposé à l'entretien ménager, demeurant et résidant au 1217, Beauregard, Longueuil (Québec) J4K 2L9.
Faillite
Avis est par les présentes donné que **MARIO D'ORVILLE** a fait une cession de la 6^{ème} année de la 27^{ème} année de janvier 1993 à 9h30, au bureau du syndic.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)
Dans l'affaire de la faillite de: **LA BELLE FENÊTRE DE LAVAL INC.**, compagnie légalement constituée ayant fait affaire au 118, boul. Labelle, Ste-Rose

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

L'Afrique ne se meurt pas, elle se suicide

Selon les nouveaux iconoclastes africains, le sous-développement est un problème culturel endogène

Clôde de Guise
collaboration spéciale

L'AFRIQUE est-elle à la dérive? Famine, guerres intestines, montée de l'ingéisme religieux, explosion démographique, population analphabète à près de 90% (démunie matériellement et psychologiquement), exode rural, élite jalouse de son pouvoir qui verse dans la magouille pour le conserver.

Les coffres des États sont vides, peu d'industries et de matières premières exploitées, des programmes d'ajustements structurels imposés par le FMI pour éponger un endettement endémique. Sans parler de l'insalubrité généralisée et des maladies, comme le paludisme et le Sida, qui font de plus en plus de victimes à chaque année. Ce portrait semble particulièrement sombre et pourtant ce n'est qu'une partie de la réalité.

Les pays du Sahel comptent parmi les plus pauvres de la planète. Dans ces sociétés majoritairement rurales, l'utile garde encore tout son sens dans la tradition villageoise. Tandis que les capitales (qui ressemblent à de gros villages agglomérés), où s'entassent environ 10 à 15 % de la population, offrent le portrait désolant de milliers de déracinés dont l'ultime objectif est de survivre.

Aussi, une fois dépassé le folklore du bon Africain joyeux et accueillant, dont le sens de la famille est indéfectible, les questions que l'on pose sont: «Pourquoi tant de misère et que font les Africains pour s'en sortir?»

Jouer la carte de l'apitoement

Comme «Blanc» on se sent mal à l'aise d'oser juger du comportement des Africains. La culpabilité du colonisateur nous habite et on ne veut surtout pas se faire taxer d'impérialiste. L'Africain se méfie de nous et encore plus de nos jugements.

Et si on risque au hasard d'une conversation de le confronter à certains comportements qui nous semblent archaïques et incongrus, on s'entend répondre plus souvent qu'autrement: «Vous ne pouvez pas comprendre, vous êtes Blancs et vous n'avez pas connu l'époque coloniale».

Or, l'Afrique a accédé à l'indépendance il y a plus de 30 ans et les dictatures nationales ont mené les pays du Sahel au bord du gouffre. Ignorance, maladie et sous-équipement, voilà qui résume, entre autres, l'état actuel de ces pays de l'Afrique de l'ouest. Est-ce uniquement la faute des «Blancs»?

Il est permis d'en douter d'autant plus qu'une poignée d'Africains commencent à dire haut et fort qu'il est temps que les Africains se prennent en charge, cessent de s'apitoyer sur leur sort et d'accuser Pierre, Jean, Jacques de tous leurs maux. Et si l'Afrique refusait le développement? Parmi les voix africaines qui s'élèvent contre le laxisme des dirigeants à sortir leur peuple de la misère, il y a celle d'Axelle Kabou (1).

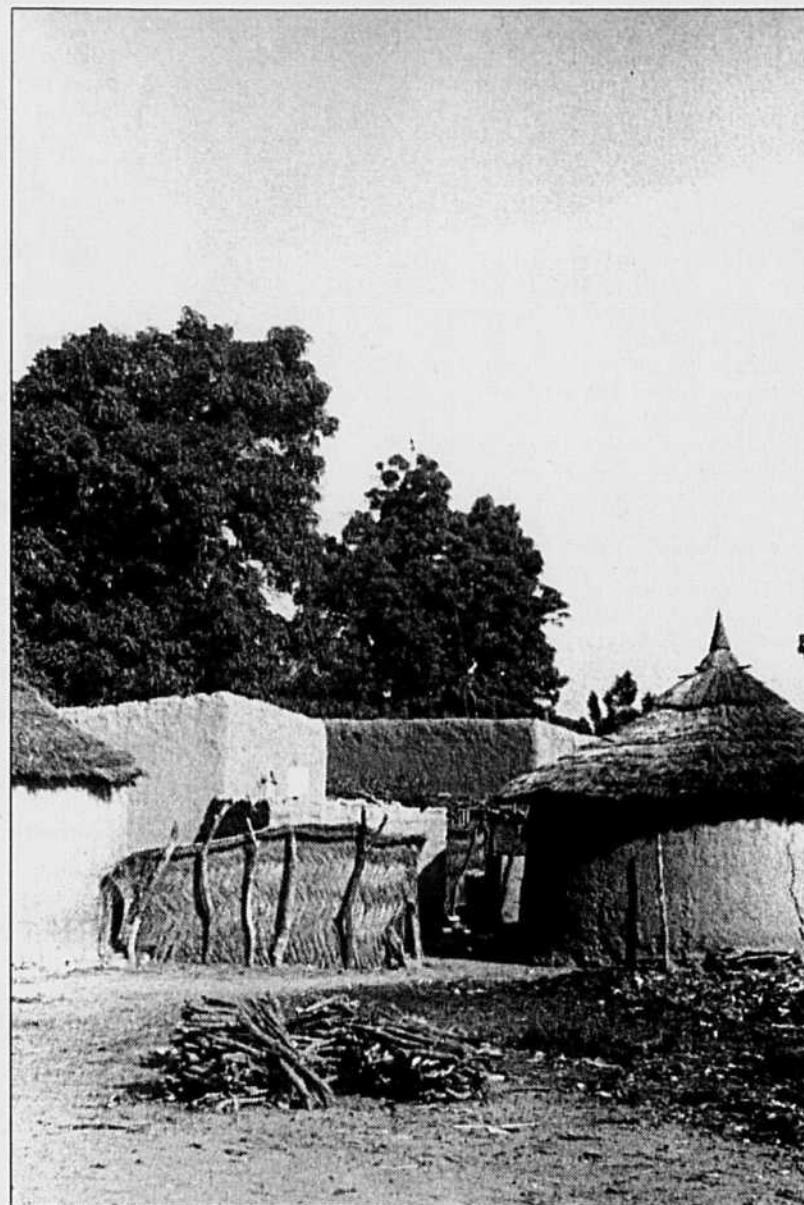


PHOTO CLÔDE DE GUISE

Sanankoroba, au Mali, objet d'un jumelage avec le Québec (voir ci-dessous).

Camerounaise d'origine, elle vient de publier un ouvrage courageux dans lequel elle démontre clairement que le refus du développement est sans doute l'idéologie la mieux partagée en Afrique noire.

Son livre a eu l'effet d'une bombe sur le continent et a suscité beaucoup de controverses. «La traite négrière, la colonisation, l'apartheid, la détérioration des termes de l'échange, la dette sont là pour situer indubitablement l'essentiel des responsabilités hors d'Afrique», écrit Axelle Kabou et cela explique que dans l'esprit de la majorité des Africains, «l'Afrique ne peut-être qu'une victime» (vision partagée par nombre d'intellectuels des pays riches).

«La campagne a été si bien menée que le mythe de l'impuissance est si ancré dans les esprits, poursuit l'auteur, qu'il faudrait au moins un demi-siècle de propagation de l'idée contraire pour que l'Africain s'habitue enfin à établir une relation directe entre ses actions et sa situation concrète». Pour Axelle Kabou, l'Afrique ne se meurt pas, elle se suicide.

L'origine de ce «suicide collectif»? Le refus quasi-viscéral du développement qui se manifeste, entre

autres, par la négation de la technologie.

Par exemple, on commence timidement dans certains villages à utiliser des moulins pour mouliner le mil. Encore en 1992, ce sont les femmes qui passent des longues heures à la pile à l'aide d'un pilon; un travail harassant.

Tabous traditionnels et absence de démocratie

«Il faut comprendre que l'Afrique a au moins deux visages, explique celle-ci. Un visage formel fait de chiffres, de statistiques, de déclarations officielles, et un versant quotidien régi par les lois sinieuses, des non-dits, des «codes secrets» dont l'observance prime sur les «impératifs» du développement».

Tabous traditionnels et absence de démocratie entravent l'émergence d'un esprit analytique fécond, selon l'auteur de *Et si l'Afrique refusait le développement?* «L'absence totale d'esprit critique à l'égard de leurs propres valeurs a donné des résultats si étranges que bon nombre d'observateurs doutent que l'Afrique puisse sortir de sa marginalité», écrit Axelle Kabou.

Ce qui frappe l'étranger c'est que peu de gens en Afrique ne semblent effrayés par la misère et la précarité

ou ne remettent en question des pratiques douteuses comme l'excision encore largement pratiquée (entre autres au Burkina et au Mali) entraînant la mort de plusieurs femmes. On s'entend donc de plus en plus, en Afrique, pour dire que le sous-développement n'est pas dû à un manque de capitaux, mais d'abord à un problème d'ajustement culturel.

«Avec acharnement, les Africains refusent la méthode et l'organisation. Ils sont largement persuadés que leur destin doit être pris en charge par des étrangers (...) Que peut devenir l'Afrique tant que le développement y sera considéré comme la négation même de l'africanité?» s'inquiète Axelle Kabou.

La nécessité d'un «ajustement culturel»

Cette dernière n'est pas seule à s'inquiéter. Professeur à l'École nationale d'Administration publiques (ENAP) de Bamako, l'économiste malien Ousmane Oumar Sidibe croit lui aussi que l'Afrique doit remettre ses valeurs en question et procéder à un «ajustement culturel» de fond, si elle veut se sortir du marasme dans lequel elle est plongée.

Lors d'une conférence prononcée, dans le cadre du séminaire Éducation et Coopération, organisé par Solidarité Canada-Sahel, qui s'est tenu à Bamako en novembre, le professeur Sidibe a expliqué que le manque d'infrastructures, de moyens de communications efficaces et l'absence d'une véritable race d'entrepreneurs au Sahel étaient au rang des causes premières du sous-développement économique.

Mais il a aussi mis en lumière que le poids de la famille est trop lourd: «Trop de gens ne travaillent pas à cause de la structure de soutien de la famille. Ainsi, une ou deux personnes en font vivre 20 ou 30. Il est grand temps que ce débat soit posé à l'ensemble de la société. L'économie de solidarité est abusive. Changer les mentalités est à la base du développement», insiste-t-il.

De plus, les pressions de la famille ont mené plusieurs entreprises à la faillite parce que le chef d'entreprise se voyait dans l'obligation d'embaucher le frère du beau-frère, la belle-soeur, etc. et chacun tentait de se «graisser la patte».

Le professeur n'a pas, non plus, hésité à dénoncer les charlatans et autres marabouts qui, selon lui, freinent le développement car ils entretiennent dans l'esprit des gens que ce n'est pas par le travail qu'on peut réussir. «Comme s'il suffisait de sortir un gri-gri pour accéder à un poste de direction», commente-t-il. «Il y a des choses qu'on présente ici comme des valeurs qui ne sont en fait que le produit de l'ignorance», ajoute Ousmane Oumar Sidibe.

Le professeur a également abordé la délicate question du contrôle des naissances. «La fragilité des écosystèmes ne favorise guère l'augmentation des populations dans les pays du Sahel. Les huit millions d'habitants du Mali sont en train de dégrader complètement la nature».

Pas de doute dans l'esprit du conférencier. «L'Afrique a besoin d'un ajustement culturel et devra imiter les autres (les gens du Nord) au plan de la rigueur et de la responsabilisation des gens». Par ailleurs, précise-t-il, il faut absolument tenir compte des spécificités culturelles et sociales pour la mise sur pied de projets économiques.

Un besoin vital d'idées neuves

Le professeur a enfin tenu à préciser que l'instauration de la démocratie est une condition *sine qua no* du développement. «Il ne faut pas revenir sur le principe de la liberté d'expression au Mali. La révolution a coûté trop cher!», affirme-t-il.

«Partout en Afrique, on note une absence cruelle de projet de société cohérent, d'idées neuves», souligne

Axelle Kabou. «Pour voir une amorce de développement en Afrique, poursuit-elle, il ne faudrait rien de moins que commencer par dénouer l'écheveau des mensonges, des vérités, approximations, dans lequel les mentalités se sont empâtées à force d'évitement». Dont-on laisser l'Afrique à elle-même, se regarder de l'intérieur et mettre à jour son propre colonialisme?

Axelle Kabou conclut en affirmant: «L'Afrique du XXI^e siècle sera rationnelle ou ne sera pas». Elle prédit que sans ce processus de rationalisation, la décennie qui s'ouvre sera sanglante. Y aura-t-il encore une Afrique demain et jusqu'où ira-t-elle dans l'indigence?

(1) Axelle Kabou, *Et si l'Afrique refusait le développement?* L'Harmattan, 1992, 208 pages, développement

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

Collège Jean-Eudes

3535, boul. Rosemont, Montréal H1X 1K7

Tél.: 376-5740

COURS SECONDAIRE COMPLET POUR FILLES ET GARÇONS

OPTIONS:

Ballet classique Musique

Formation générale plus:

Activités complémentaires de développement supérieur en sport, musique, chant, danse, théâtre, génies en herbe et informatique.

2^e, 3^e et 4^e secondaires: le samedi 30 janvier 1993 à 9h

EXAMENS D'ADMISSION POUR SEPTEMBRE 1993

Les élèves qui désirent se présenter à cet examen doivent communiquer avec le bureau des admissions

376-5740

Établissement d'enseignement privé déclaré d'intérêt public

Sanankoroba-Sainte-Élizabeth, une belle histoire qui fait des petits

Clôde de Guise

SANANKOROBA, Mali / SAINTE-ÉLIZABETH, PQ — C'est en 1985 que débutèrent les préambules d'une longue histoire d'amour entre deux villages de couleur et de culture différentes.

Situé à une trentaine de kilomètres de la capitale Bamako, Sanankoroba abrite une population rurale de près de 4000 personnes. Le village est divisé en 15 clans soit 14 clans traditionnels et un clan artificiel, celui des fonctionnaires. Un clan regroupe, autour d'un patriarcat, plusieurs grandes familles issues de la même généalogie.

À l'image de l'ensemble de l'Afrique, c'est une société gerontocratique dirigée par le Clan des Anciens. Sainte-Élizabeth est un village agricole de 2000 personnes, situé dans la région de Lanaudière, non loin de Joliette.

Des échanges interculturels

En 1984, des familles de Sainte-Élizabeth accueillent des jeunes Maliens venus faire un stage en milieu agricole, dans le cadre d'un programme d'échange interculturel, parrainé par Jeunesse Canada Monde. Cette expérience suscite beaucoup d'intérêt.

Un couple d'agriculteurs de la municipalité, Joan Brown et Claude Giles, initie donc, avec l'assentiment des familles d'accueil, des démarches afin que s'établissent des liens plus étroits et suivis avec un village du Mali.

Sanankoroba répond à l'invitation et fait parvenir une première lettre officielle aux familles de Sainte-Élizabeth, marquant ainsi leur intérêt pour un éventuel jumelage.

Moussa Konaté, professeur et fonctionnaire, apprécié pour son dynamisme, sera mandaté pour mener à bien les négociations.

Le «benkadi», un comité de 24 personnes dont cinq femmes, est constitué au village de Sanankoroba. Benkadi en bambara (la langue la plus couramment parlée) veut dire «bonne entente». À Sainte-Élizabeth nait le comité «Des mains pour demain» composé d'une quinzaine de personnes, dont une majorité d'agriculteurs.

De 85 à 87, on se courtise, une abondante correspondance en témoigne. Mais il y a plus. Grâce à un octroi de Carrefour Canadien International (CCI), Moussa Konaté sera reçu par le comité «Des mains pour demain». Il réalise alors tous les avantages liés à un jumelage direct, c'est-à-dire sans intermédiaire administratif.

Depuis, avec l'appui financier entre autres de Partenariat Afrique Canada et plus récemment de l'Afrique 2000, le jumelage a favorisé la mise sur pied de différents projets de type agricole. Un premier projet a porté sur la culture attelée. Des fonds ont été octroyés pour l'achat de boeufs et de multiculturels (appareil qui permet de labourer, sarcler, buter).

Chaque projet fait l'objet d'un suivi de la part des citoyens de Sainte-

Élizabeth. De petits groupes se rendent périodiquement sur place pour voir comment sont utilisées les ressources et faire un bilan. Des stages de formation en agriculture, en gestion, en comptabilité, adaptés aux besoins et à la réalité des villageois maliens, sont donnés ici et là-bas.

Une saine gestion des affaires

«Pour nous, constate José Leclair, l'actuel président de «Des mains pour demain», les gens de là-bas ont autant d'intérêt à venir ici que nous chez eux. Cela resserre les liens et approfondit la compréhension mutuelle».

Le village de Sanankoroba a changé de visage depuis les débuts de l'échange, en 85. «Aujourd'hui, on gère l'ensemble des activités économiques du village de manière rationnelle. Un secrétariat bien équipé a été mis en place. Les femmes font fonctionner deux moulins à céréales et une décortiqueuse.

On a désormais une banque de céréales qui sert comme fond de démarrage en période de disette. On a construit la case de l'amitié pour recevoir les étrangers qui séjournent au village et ont leur fait payer des frais minimum pour le gîte et la nourriture. Ce qui dans le contexte africain est une véritable révolution. Autrefois, on pouvait donner

sa chemise pour recevoir les étrangers», raconte avec enthousiasme Moussa Konaté.

«Sanankoroba était composé à 95% de personnes analphabètes, poursuit ce dernier, aussi depuis que la population a développé une curiosité pour le monde extérieur, un nombre croissant d'adultes assistent au cours du soir en alphabétisation fonctionnelle (en langue bambara). De plus, cette année au niveau élémentaire on a dû scinder les 3^e année, en trois groupes. Notre village qui était presque un village mort est redevenu un village vivant grâce à l'échange avec Sainte-Élizabeth».

Sanankoroba sort du cercle vicieux de la stricte survie par l'apprentissage d'une saine gestion de ses affaires. Le dernier projet en liste est la mise sur pied de micro-entreprises.

Ce projet pilote de 100 000 \$ est soutenu par l'Afrique 2000. Quant au comité «Des mains pour demain» de Sainte-Élizabeth, il a réussi à sensibiliser et à mobiliser la presque totalité de la population, de ce petit village agricole, à la complexité des relations nord-sud, à susciter de l'intérêt pour une autre culture et une autre réalité.

En huit années d'échange on ne compte pas moins de 110 lettres officielles (sans parler de toutes les lettres d'amitié et de connivence qui circulent entre amis) et plus d'une quarantaine de stages de part et d'autre. «Comme en amitié, il y a eu des moments difficiles, des moments de découragements, des moments d'incompréhension mais la patience, la tolérance et le respect mutuel sont venus à bout des différences», raconte Joan Brown, une des pionnières de ce jumelage.

Aujourd'hui, c'est une authentique histoire d'amour qui lie ces deux villages. J'arrive de Sanankoroba, j'ai pu en mesurer toute l'ampleur.



PHOTO CLÔDE DE GUISE

Moussa Konaté

COLLÈGE FRANÇAIS (Primaire) Maternelle — Secondaire — Collégial

Il est encore possible d'inscrire votre enfant en 1^{re} Secondaire

Si vous voulez garantir une place à votre enfant dans le plus important collège privé au Québec, là où l'encadrement est essentiel, les études prioritaires et où les arts et les sports sont à l'honneur, choisissez, comme tant de parents, le Collège Français.

Secondaire - Montréal
185, av. Fairmont O.
495-2581Secondaire - Longueuil
1340, rue Nobert
679-0770INSCRIPTIONS EN 1^{RE} SECONDAIRE

Vous pouvez :

- 1) soit inscrire votre enfant sur une liste de candidats à l'EXAMEN D'ENTRÉE en 1^{re} Secondaire, le 23 janvier 1993.
- 2) soit solliciter une entrevue individuelle et présenter les derniers bulletins scolaires de l'étudiant. Selon les résultats, l'enfant sera inscrit immédiatement après évaluation de son dossier scolaire ou bien il devra subir un test de contrôle.

À titre de renseignements :

- Le Collège Français suit les programmes du ministère de l'Éducation du Québec.
- Il prépare aux examens officiels en Secondaire III, IV, V.
- Il assure le transport scolaire.
- Il dispose d'un pensionnat pour le Primaire à Longueuil et d'un pensionnat pour le Secondaire à Montréal.
- Il développe au maximum les qualités sportives des jeunes dans toutes les disciplines (hockey, tennis, patinage, football...). Une des résidences est réservée aux sportifs du Secondaire V et du Collégial.

NB Les inscriptions en Pré-maternelle, en Maternelle, au Primaire, au Secondaire et au Collégial sont en cours.

Pour inscriptions ou renseignements

495-2581

Montréal

679-0770

Longueuil

ÉDITORIAL

Hibernia: l'or du passé

Que cela plaise ou non, les contribuables canadiens deviendront bientôt les heureux actionnaires minoritaires d'un puits de pétrole creusé en eau profonde au milieu d'une mer d'icebergs, à trois cents milles au large de Terre-Neuve. Il y a quatre ans, on évaluait le coût initial de ce mégaprojet à 5,2 milliards\$. Pour le financer, le gouvernement fédéral avait promis une aide de 2,7 milliards\$ en jurant sur la tête des dieux qu'il n'était pas question d'y ajouter un sou, encore moins d'en devenir lui-même actionnaire.

Or voilà qu'Ottawa fait marche arrière en investissant un autre 350 millions\$ en échange d'à peine 8,5% des actions de la société. Au total, le fédéral aura donc contribué dans une proportion de quelque 60% au financement d'une entreprise d'exploitation pétrolière on ne peut plus privée.

Annoncé dans le climat d'effervescence qui a précédé les élections générales de 1988, le projet Hibernia perdait l'un de ses principaux joueurs au début de 1992. Aux prises avec des difficultés financières pourtant connues, Gulf Canada, propriété des frères Reichmann, retirait sa participation de 25% du consortium formé avec Mobil Oil, Chevron Canada et Pétro-Canada.

Quoique déçu, le ministre de l'énergie, M. Jake Epp, n'était pas surpris de la décision de Gulf. Naïvement, il s'empressa même de rappeler aux frères Reichmann les largesses fiscales dont ils avaient profité peu de temps auparavant. De là à accuser Gulf de s'être engagé dans le projet en retour de services rendus, pour s'en retirer aussitôt l'encre séchée, il n'y avait qu'un pas que n'a pas voulu franchir le ministre.

Depuis cette date, on a parcouru le monde à la recherche de la perle rare qui accepterait de remplacer Gulf. Sans succès. Personne n'a jugé le risque intéressant, sinon notre gouvernement fédéral, à la veille d'une autre élection générale, et une société de l'Arkansas, Murphy Oil, à qui on consentira une généreuse subvention en échange de sa participation.

En soi, il n'y a pas de mal à ce qu'un gouvernement s'implique activement dans le développement. Pour lancer des projets d'importance, l'intervention de l'État peut parfois s'avérer indispensable. Seuls les plus conservateurs parmi les politiciens et les gens d'affaires peu-

vent nier cette nécessité. Mais, curieusement, ce sont ces mêmes conservateurs qui viennent de s'impliquer jusqu'aux oreilles dans Hibernia.

Déjà, d'avoir consenti autant d'argent à des sociétés pétrolières milliardaires défiait toute logique. Seuls des impératifs électoraux et la puissance des lobbys de l'industrie pouvaient expliquer une telle générosité de la part d'un gouvernement aussi endetté.

Mais il y a plus. Le projet Hibernia n'a tout simplement plus sa raison d'être. Résultat de l'exploration intensive effectuée dans les années 70-80 par des entreprises éligibles à des crédits d'impôt alléchants, Hibernia était une idée dépassée le jour où on annonça sa mise en chantier.

Une aventure inopportune, risquée et coûteuse

En matière d'environnement, le projet est excessivement risqué à cause des conditions climatiques qui rendent les installations fragiles et la proximité de centaines d'icebergs qui rôdent en permanence dans le secteur. Quand le vent souffle à 100 milles à l'heure et que la vague atteint 85 pieds de hauteur, il devient hasardeux de vouloir remorquer un iceberg de 100 millions de livres. Tout le monde se rappelle l'accident dramatique survenu en 1985, lorsque la tempête a balayé la plate-forme de forage Ocean Ranger comme une feuille de papier, entraînant ses 84 membres d'équipage par le fond.

On se rappellera aussi l'explosion d'un puits survenu en 1984 lors de recherches de gaz naturel. Il a fallu une année de travail avant que les experts parviennent à colmater la brèche. Heureusement qu'il ne s'agissait pas de pétrole brut.

Malgré les études d'impact favorables, mais qui datent de 1985, Hibernia n'en sera pas moins planté au cœur d'une zone de pêche et de reproduction du poisson. Les pêcheurs de la zone ont protesté au moment des études préliminaires, on leur a offert de généreuses

compensations et tout est rentré dans l'ordre.

Hibernia n'a pas non plus de raison de survivre au plan strictement économique. Tous les mégaprojets de l'époque Trudeau sont morts-nés. L'exploration dans l'océan Arctique, l'exploitation des sables de l'Arthabaska, tous ont été relégués aux oubliettes à cause des coûts faramineux, des risques importants, et des changements radicaux intervenus dans le paysage énergétique mondial. Tous... sauf Hibernia.

En 1975, les experts prévoiaient que le prix d'un baril de pétrole atteindrait les 70\$ dans les années 80. Nous sommes en 1993. Le prix se situe à 18\$ le baril et rien n'indique qu'il augmentera sensiblement au cours des prochaines années. Or, selon certaines études indépendantes, il faudrait que le prix grimpe à plus de 25\$ pour que le brut d'Hibernia devienne rentable. D'où les réticences à y investir. Surtout quand on sait qu'une kyrielle de projets plus modestes mais plus rentables naissent tous les jours dans l'ouest du pays, sans l'aide extravagante du gouvernement fédéral.

La mise au rancart d'Hibernia était la seule décision logique qu'aurait dû prendre le gouvernement fédéral et le consortium, comme l'avait laissé sous-entendre le président de Pétro-Canada au lendemain du départ de Gulf.

C'est vrai que cette décision était devenue difficile à prendre parce que tardive et coûteuse. Pour le Québec, elle aurait aussi impliqué la mise à pied de quelques centaines de salariés à l'emploi de firmes d'ingénierie. Mais on ne peut pas appuyer une initiative gouvernementale d'une telle ampleur pour l'unique raison qu'elle crée des emplois.

En matière d'énergie, surtout d'énergie fossile, une tendance se confirme pour le choix de projets de moindre envergure qui peuvent être abandonnés et repris au besoin, sans risques excessifs. Si au moins des impératifs d'autonomie énergétique étaient en jeu. Mais non. Le pétrole qui devrait surgir des puits en 1997 sera destiné à l'exportation.

Après les pêches, l'agriculture et l'aviation civile, voilà donc une autre décision du gouvernement Mulroney qui ajoutera quelques centaines de millions à la dette nationale sans aucune certitude positive, au contraire, quant aux résultats de l'aventure. Une de trop.

JEAN-ROBERT SANSFAÇON

LIBMAN REND LES ARMES



Daniel Latouche

Les nouvelles règles du jeu

LES RÈGLES du jeu politique viennent de changer. Sous nos yeux. Et vite. Il va falloir en inventer de nouvelles. Rien ne sera plus comme avant. Sauf le jeu évidemment.

D'un seul coup, la maladie de Monsieur Bourassa a réussi à mettre tout le monde sur la défensive, enfin presque tout le Québec. Chacun surveille ce que l'autre va dire, comment il va le dire et comment ses propres propos seront interprétés. La télévision surveille la radio, les médias privés surveillent ceux du public, ceux de Montréal ont leurs collègues de Québec à l'oeil.

La tentation sera forte de se lancer dans les jugements hâtifs. Comment éviter de surcharger d'interprétation les comportements avec lesquels nous ne sommes pas d'accord? Par exemple, comment ne pas s'étonner que dès les premiers jours, bon nombre de journalistes et d'analystes anglophones se sont empressés de claironner bien fort que l'avenir du fédéralisme et du Canada exigeait de monsieur Bourassa qu'il demeure à son poste? Aije eu raison de me sentir insulté à la fois pour Monsieur Bourassa et pour le Québec par ce genre de propos, comme si nous n'étions qu'une tribu indisciplinée que seul un chef fort et qui possède les mots magiques peut espérer contrôler?

Des députés, libéraux ou péquistes pensent sans doute que M. Bourassa devrait démissionner dans les plus brefs délais, mais n'osent le dire. Ont-ils tort ou raison? Monsieur Bourassa lui-même n'a cessé de répéter qu'il avait toujours eu à coeur les intérêts du Québec et que puisqu'il se sentait en pleine possession de ses moyens, alors il était apte à continuer à son poste. S'il le dit, quelqu'un peut-il garder le droit de mettre en doute ses propos?

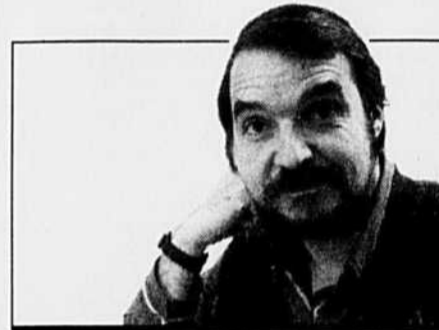
LA PROBLÉMATIQUE générale définie par l'état de santé du premier ministre pose toute la question de la relation entre la sphère privée et la sphère publique dans nos sociétés ultra-médiatisées. Où se termine la maladie d'un chef et où commence la nôtre? La question se pose ici autant qu'ailleurs, même si on croit généralement que nos médias savent mieux faire la part des choses et si on s'imagine que le public québécois ne raffole pas d'histoires juteuses concernant la vie privée de nos politiciens. Je me suis souvent demandé si c'était vraiment le cas. Voilà bien un dossier qu'il serait temps de ré-ouvrir un peu plus sérieusement.

Il pourrait être approprié pour le premier ministre d'indiquer le plus rapidement possible que la décision de demeurer à son poste ou non ne sera pas une décision exclusivement individuelle et qu'il a l'intention ferme de consulter ses proches collaborateurs — sa famille d'abord, cela va de soi — ainsi que les membres élus de son parti, et peut-être même d'autres leaders d'opinion, d'anciens politiciens, afin d'obtenir leur avis et de bénéficier de leurs conseils sur ses responsabilités et la façon dont il s'en occupe. Monsieur Bourassa est non seulement un politicien et un homme public, il est aussi le chef d'un parti politique, une institution qui constitue l'un des rouages essentiels de notre vie démocratique, ainsi que le chef du gouvernement et le leader politique de la société québécoise. À ce titre, il n'est pas seul et s'il est vrai que personne n'a jamais douté de son dévouement, il est tout aussi vrai que là n'est pas vraiment la question.

Me voilà certes en désaccord avec la façon dont M. Bourassa aborde ce nouvel épisode, depuis une semaine. À mon avis, la maladie du premier ministre fait maintenant par-

tie du paysage politique du Québec, elle fait certainement partie du contexte général dans lequel le premier ministre lui-même va continuer d'exercer ses fonctions, notre respect pour l'homme ne doit pas aller jusqu'à lui nier la capacité sinon la légitimité de poser des gestes politiques à cause de son état de santé.

Ce ne sera pas facile de tirer la ligne. Était-il approprié pour certains médecins québécois d'exprimer publiquement leurs opinions



sur les chances de succès de l'un ou l'autre des traitements dont dispose le premier ministre? J'en ai entendu qui ont pris soin d'éviter les affirmations trop catégoriques. Il y a là une zone grise où le jugement et la performance de chacun doivent être évalués à leur mérite.

S'IL FAUT CONDAMNER toute exploitation sensationnaliste et tout manquement à l'éthique professionnelle de la part de certains médecins, bien des journalistes n'ont pas fait mieux. Rappelons que M. Bourassa a affirmé avoir dû cacher à sa famille certaines manchettes de journaux, particulièrement bouleversantes.

Il est aussi tout à fait dans son droit de rappeler aux médias qu'ils ne devraient pas oublier d'examiner l'évolution du dossier économique et en particulier la très bonne performance du Québec au chapitre de la création d'emplois.

Mais nous sommes aussi dans le nôtre en rappelant que son combat héroïque contre la maladie ne changera rien au fait que son gouvernement cherche encore le début du commencement de la moindre petite idée de ce qu'il faut faire pour tirer le Québec du pétrin économique et constitutionnel dans lequel il nous a guidés.

Ceux qui se sentiront offusqués par ce genre de propos n'ont qu'à se rappeler que c'est ainsi que le premier ministre lui-même voit les choses. C'est en tant que premier ministre et non comme convalescent qu'il veut être jugé.

Quant à ces ministres qui se précipitent sur le moindre micro pour mettre leurs collègues en garde contre toute velléité de course à la chefferie ou pour proclamer haut et fort leur allégeance sans faille au chef, ils devraient montrer le même enthousiasme et faire preuve d'autant d'imagination envers leurs dossiers. Voilà bien la meilleure façon d'aider leur premier ministre.

Comment décider des critiques qui seront hors d'ordre? Comment se prévenir contre des dérapages toujours possibles? Décider des maintenant de ne pas adopter d'attitude dogmatique en la matière me semble un pré-requis essentiel. Décider aussi de ne pas exploiter à des fins partisans ou commerciales les erreurs inévitables des uns et des autres en la matière en est un autre.

Il y a bien longtemps que le Québec n'a pas eu à faire face à une situation politique dominée par des questions d'éthique. Les questions de raison d'État sont plutôt rares dans une société qui aime à se comporter comme un gros village. Les erreurs sont donc inévitables. Mais le silence total aurait aussi ses désavantages.

LETTRES AU DEVOIR

Montréal en français

LE GOUVERNEMENT du Québec envisagerait de modifier la loi 101 afin de permettre à nouveau l'affichage bilingue. Il explique cette proposition par le fait que Montréal, principal foyer des communautés d'expressions autres que le français, est de moins en moins compétitive sur le plan international pour attirer les classes d'affaires d'autres pays.

Le gouvernement du Québec semble croire qu'à lui donner un visage plus anglophone, Montréal se distinguera de Toronto, de Détroit ou de Boston.

Ce qui distingue Montréal, ce qui en fait une ville unique en Amérique, c'est justement son caractère français. Le gouvernement du Québec doit plutôt y privilégier ce fait et prendre les moyens d'en tirer tous les avantages.

À la lecture du compte rendu de l'étude réalisée par le professeur Marc Levine de l'Université du Wisconsin pour le compte du Conseil de la langue française, que rapportait Michel Venne dans l'édition du 22 décembre dernier du journal LE DEVOIR, la protection du français à Montréal semble tout à fait justifiée.

De plus, il semble que le gouvernement du Québec et son Comité ministériel du Grand Montréal soient tout à fait désarmés quant à l'avenir de Montréal.

Montréal est le coeur économique du Québec. Ce fait a attiré des investissements publics importants pour équiper cette ville d'infrastructures majeures (transport en commun, musées, hôpitaux, etc.). Aujourd'hui, en plus de vouloir lui donner l'image d'une simple ville d'Amérique que du nord, le gouvernement du Québec veut l'appauvrir en lui retirant l'Hôtel-Dieu.

En retirant l'Hôtel-Dieu de son centre pour l'envoyer en périphérie, on constate que le gouvernement ne fait que suivre le mouvement d'étalement urbain.

Le gouvernement du Québec doit affirmer Montréal comme moteur de l'économie du Québec et prendre tous les moyens pour permettre son essor et profiter de sa position et de ses caractéristiques uniques.

Gaétan Demerzing
Longueuil, 31 décembre 1992

Appel aux silencieux

C'EST AU NOM du Conseil interreligieux de Montréal et du Centre canadien d'oecuménisme que je veux exprimer notre émotion, notre tristesse et notre profonde inquiétude devant la récente vague de violence et d'actes racistes qui a déferlé sur nos diverses communautés locales et régionales au cours des dernières semaines.

La mise à feu d'une église montréalaise utilisée par des Haïtiens québécois, un cocktail molotov lancé à travers une fenêtre du sous-sol d'une mosquée de l'est de Montréal et le vandalisme perpétré dans sept synagogues ou l'on a peint des croix gammées, des graffitis et des slogans antisémites, sont plus que des actes isolés commis par des individus mal avisés. Il est difficile de ne pas y voir autant d'expressions délibérées de haine et d'intolérance, empreintes de méchanceté et de violence.

Tandis que nous louons les personnes qui

ont déjà protesté, nous faisons appel à tous les gens de bonne foi et de bonne volonté pour qu'ils utilisent tous les moyens conformes à leur tradition pour remplacer l'indifférence par des gestes authentiques de sollicitude et d'amitié. Aussi, invitons-nous la majorité, plus silencieuse et invisible, à parler et à se faire entendre, à devenir visible et responsable.

Nous vous pressons, vous, les voisins et les personnes en relation avec les membres des communautés affectées, de vous soucier suffisamment de ces communautés pour leur exprimer réparation et solidarité par des gestes riches de compassion, d'empathie et d'amitié.

Rita Leblanc
Montréal, 8 janvier 1993

Appel à Jacques Parizeau

JACQUES PARIZEAU est actuellement le seul politicien apte à amener le Québec vers le progrès, peu importe la susceptibilité de la majorité des nôtres. Il agit, lui, il ne laisse pas faire.

Je me permets de lui émettre, humblement, certaines de mes réflexions à la veille du prochain congrès national du Parti québécois. Certes, la victoire du NON lors du dernier référendum a augmenté l'appétit de plusieurs souverainistes, mais il serait malheureux que le prochain congrès du PQ devienne la tribune de bavardeurs théoriciens de l'indépendance nationale. Plutôt, le chef du PQ devrait remobiliser les forces vives du Québec qui se sont si brillamment manifestées lors de la Commission Bélanger-Campeau et transformer ce congrès en sommet national afin de rebâtir le consensus qui s'y était dégagé. Il ne faut pas se le cacher: l'actuel programme du PQ rallie une faible majorité de Québécois. Augmentons nos chances de réussir. Il serait irresponsable de laisser le train passer, il faut en devenir la locomotive. Nous devons de toute façon être tous là au moment des négociations après la sécession de notre État souverain, alors, pourquoi ne pas déjà mettre tout le monde dans le bateau? La réalité dépasse les programmes politiques, même les meilleurs.

Richard Roy, np
Longueuil, 4 janvier 1993

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice:
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint
Jean-Robert Sansfaçon

Directeur de l'information
Benoît Aubin

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Beaulieu, Roch Côté

Directeur des
publications spéciales
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

Pitié pour Mme Hoxha

MME NEXHMIJE HOXHA, 73 ans, veuve d'Enver Hoxha qui a dirigé l'Albanie pendant 50 ans a été arrêtée le 4 décembre 1991. Elle fut mise au cachot pendant un an sans que le droit de l'habitus corpus soit appliqué dans son cas. Le gouvernement de l'Albanie qui se dit démocratique et qui est ainsi décrit par les États-Unis et le Canada, a refusé la requête de Mme Hoxha qui réclamait que son incarcération soit transformée en détention surveillée.

Son procès a commencé le 8 janvier dernier. Elle est accusée de détournement de fonds et d'abus de pouvoir pour la somme de 8800 \$. Les faits démontreraient que ces accusations ne sont que de la vengeance et de la persécution à cause de ses activités politiques avec son mari, décédé en 1985. Qu'une femme de 73 ans, en mauvaise santé, soit au cachot pendant plus d'un an c'est de la persécution. Je vois ce cas comme d'autres cas de violation de droits humains et je suis convaincu qu'elle est innocente.

Arnold August
Montréal, 14 janvier 1993

Merci James Bamber

JE NE SAURAI trouver les mots justes pour exprimer l'émotion ressentie lors de l'émission *Second Regard*, alors que James Bamber, à travers son témoignage, nous faisait ses adieux. Quel message de grande humanité, de courage, de douce sérénité, de lucidité devant la mort. Quand il est disparu de l'écran, je suis demeurée un très long moment à réfléchir, à vivre ce trop plein d'émotion. J'aurais voulu réentendre sa voix calme et posée, revoir son regard profondément attachant. Pour la première fois j'ai compris qu'il est possible de se représenter la mort, si on a la force intérieure de l'accepter avec un tel esprit d'abandon. Cette mort qui frappe à notre porte et nous fait signe que c'est l'heure. Merci James Bamber, merci mille fois.

Lucile Jérôme
Montréal, 11 janvier 1993

À l'antenne

Qcomté Bourassa) proteste contre l'attitude du poste CKVL, qui appuie présentement la démarche de l'un de ses animateurs M. Denis Coderre, candidat officiel du Parti libéral fédéral depuis le 13 décembre 1992.

M. André Chevalier, directeur des programmes, nous a fait savoir qu'il n'est pas question pour CKVL de demander le retrait ou la démission de M. Coderre.

Cette attitude provocatrice, donne présence à l'équipe ultra-fédéraliste de Jean Chrétien. Les auditeurs favorables ne se gênent pas pour souhaiter bonne chance à M. Coderre. Le soutien de CKVL à M. Coderre lui donne une occasion sans précédent d'être à l'antenne.

CKVL a-t-il songé à donner à tous les candidats officiels du comté Bourassa, des heures d'antenne?

Albert Gravel
Président
Bloc Québécois
Montréal-Nord, 31 décembre 1992